



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 31 MARS 2011 à 17 h 30**



**SOMMAIRE**



Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2011	p. 5
O/J N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	p. 5
O/J N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE – Modification de la composition de la commission extra-municipale de la Participation citoyenne	p. 6
O/J N° 3 – ADMINISTRATION GENERALE – Marché de fournitures administratives – Attribution des marchés	p. 6
O/J N° 4 – ADMINISTRATION GENERALE – Marché de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS	p. 6
O/J N° 5 – FINANCES – Budget primitif 2011 – Budget principal	p. 6
O/J N° 6 – FINANCES – Budget primitif 2011 – Budget annexe de l'eau	p. 21
O/J N° 7 – FINANCES – Budget primitif 2011 – Budget annexe des parcs de stationnement	p. 23
O/J N° 8 – FINANCES – Budget primitif 2011 – Budget annexe de l'assainissement non collectif	p. 24
O/J N° 9 – FINANCES – Vote des taux d'imposition 2011	p. 25
O/J N° 10 – FINANCES – Subventions attribuées pour l'année 2011	p. 25

O/J N° 11 – FINANCES – Remises gracieuses de créances	p. 30
O/J N° 12 – DEVELOPPEMENT DURABLE – Validation du diagnostic du territoire et adoption de la stratégie de l'Agenda 21	p. 30
O/J N° 13 – DEVELOPPEMENT DURABLE – Mise en œuvre de la concertation sur l'éco-quartier du Séqué – Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une mission d'assistance	p. 32
O/J N° 14 – DEVELOPPEMENT DURABLE – Conventions avec EDF en faveur de l'efficacité énergétique au titre de l'année 2010	p. 35
O/J N° 15 – URBANISME et SECTEUR SAUVEGARDE – Mise en œuvre d'une OPHA-RU « Renouveau urbain du centre ancien de la Ville de Bayonne » sur le secteur sauvegardé et signature de la convention	p. 35
O/J N° 16 – URBANISME et SECTEUR SAUVEGARDE – Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions pour travaux par la ville	p. 41
O/J N° 17 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de M. Christian Descheler	p. 41
O/J N° 18 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de M. Bertrand de Saint-Pastou	p. 42
O/J N° 19 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de la Société des Amis du Musée basque	p. 42
O/J N° 20 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Mme Françoise Roquebert	p. 42
O/J N° 21 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Bonnat – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Aquitaine pour une mission de conservation préventive	p. 42
O/J N° 22 – CULTURE et PATRIMOINE – Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2007-2013 – Réponse à l'appel à projets et demande de subventions pour la mise en valeur des remparts	p. 46
O/J N° 23 – CULTURE et PATRIMOINE – Ruines du château de Marracq – Demandes de subventions pour les travaux de consolidation et de mise en sécurité	p. 47
O/J N° 24 – CULTURE et PATRIMOINE – Orgue de l'église Saint-Etienne – Demandes de subventions pour les travaux de restauration	p. 47
O/J N° 25 – CULTURE et PATRIMOINE – Convention triennale de partenariat avec l'UPPA danse, le « Malandain Ballet Biarritz » et la Scène nationale de Bayonne et du sud aquitain	p. 48

O/J N° 26 – CULTURE et PATRIMOINE – Compagnie « Les lézards qui bougent » - Convention d'objectifs conjointe avec le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques	p. 48
O/J N° 27 – CULTURE et PATRIMOINE - Médiathèque – Contrat de travail dans le cadre de la mise en place d'un rendez-vous « Café philo » trimestriel	p. 53
O/J N° 28 - ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS – Muséum d'histoire naturelle – Convention de dépôt de collections du Musée des beaux-arts d'Agen	p. 54
O/J N° 29 – ENVIRONNEMENT et ESPACES CULTURELS – Plaine d'Ansot – Concours d'expression artistique « Les quatre saisons d'Ansot » - Avenant au règlement	p. 54
O/J N° 30 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Jeunesse – Convention de partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine pour l'opération « Sac ados »	p. 54
O/J N° 31 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Jeunesse – Convention de financement du dispositif Beti Lan géré par la Mission locale Pays basque	p. 54
O/J N° 32 – ESPACES PUBLICS et CADRE DE VIE – Toponymie – Dénominations de voies et lieux	p. 55
O/J N° 33 – ESPACES PUBLICS et CADRE DE VIE – Tarification d'enlèvement de dépôts sauvages de déchets sur la voie publique	p. 55
O/J N° 34 – ESPACES PUBLICS et CADRE DE VIE – Opération îlot Belfort – Règlement temporaire de la Poste et de la mutuelle Ociane – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public	p. 55
O/J N° 35 – ESPACES PUBLICS et CADRE DE VIE – Redevance d'occupation du domaine public fluvial – Complément de tarification pour ouvrages d'amarrage particuliers	p. 56
O/J N° 36 – FETES TRADITIONNELLES – Fourniture et mise en place de gobelets réutilisables pour les éditions 2011 à 2013 – Attribution du marché	p. 56
O/J N° 37 – TEMPORADA – Signature des marchés de fournitures de taureaux	p. 56
O/J N° 38 – FONCIER – Projet de création d'un pôle de tri et de valorisation des déchets ménagers – Cession de l'allée de Batz au syndicat mixte Bil Ta Garbi	p. 57
O/J N° 39 – FONCIER – Acquisition à Mme Picau de parcelles sises chemin de Madame	p. 58
O/J N° 40 – FONCIER – Acquisition à l'indivision Labat-Montauzer et à la SCI Hiriburu de parcelles sises chemin de Campagne	p. 59
O/J N° 41 – FONCIER – Local commercial sis au Polo Beyris, 28 avenue de l'Ursuya – Remboursement de dépenses	p. 59

O/J N° 42 – PATRIMOINE IMMOBILIER – Nettoyage des locaux municipaux années 2011 à 2014 – Convention de groupement de commandes avec le CCAS – Lancement de la consultation des entreprises	p. 59
O/J N° 43 – RENOVATION URBAINE – Maison de la Ville – Autorisation du dépôt de la demande de permis de construire	p. 59
O/J N° 44 – REGIE DES EAUX – Travaux de forage sous l'autoroute A 63 – Convention de travaux et de servitude avec la société ASF	p. 60
O/J N° 45 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs	p. 61
O/J N° 46 – RESSOURCES HUMAINES – Contrat de travail du Directeur du stationnement	p. 61
O/J N° 47 – RESSOURCES HUMAINES – Direction des systèmes d'information – Attribution d'une gratification de stage à M. Johan Ponge	p. 61
O/J N° 48 – RESSOURCES HUMAINES – Régie des eaux – Attribution d'une gratification de stage à Melle Estelle Maisonnave	p. 61
O/J N° 49 – COOPERATION INTERCOMMUNALE et S.E.M.L. – Rapport du représentant de la Ville au conseil d'administration de la S.E.M. SO.CO.MIX pour l'exercice 2009/2010	p. 62
O/J N° 50 – COOPERATION EUROPEENNE – Coopération décentralisée avec la Ville de Veliko Tarnovo (Bulgarie) – Participation à un Workshop sur le tourisme	p. 62



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 31 MARS 2011 à 17 h 30**



**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle (jusqu'à la délibération n° 25), Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse (jusqu'à la délibération n° 25), Lozano (jusqu'à la délibération n° 24), Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail (à partir de la délibération n° 11), Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto (à partir de la délibération n° 25), Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à Mme Lauqué (à partir de la délibération n° 26), M. Causse à Mme Bisauta (à partir de la délibération n° 26) M. Lozano à Mme Chevrel (à partir de la délibération n° 25), Mme Darmendrail à M. Lacassagne (jusqu'à la délibération n° 10), Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, M. Etcheto à Mme Thicoipé (jusqu'à la délibération n° 24), Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci



Le procès-verbal de la séance du 10 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**O/J N° 1 - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

Mme Gibaud-Gentili : En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Le conseil municipal prend acte de la communication dudit compte-rendu.

### **O/J N° 2 - Modification de la composition de la commission extra-municipale de la Participation citoyenne.**

M. Escapil-Inchauspé : Sur proposition de la délégation citoyenne, il est demandé au conseil municipal d'approuver la nomination de Madame Anne-Marie Piquer Jonquière et de Madame Véronique Wagner en tant que membres de la commission extra-municipale de la Participation citoyenne.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 3 - Marché de fournitures administratives – Attribution des marchés.**

M. Pommiez : Comme suite à la consultation détaillée en note de synthèse, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux entreprises suivantes : Buro + Développement (lot 1), Papeterie Pichon (lot 2) et Inapa France (lot 3). Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les titulaires désignés, les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 4 - Marché de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Création d'un groupement de commandes avec le CCAS.**

Mme Lauqué : Dans le cadre d'une consultation visant à couvrir les besoins des services municipaux en vêtements de travail et équipements de protection individuelle, il est apparu opportun de mettre en œuvre une mise en concurrence commune à la Ville et au CCAS. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes dans les conditions détaillées en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Mme Pibouleau-Blain : Je m'abstiens quand il s'agit d'un groupement de commandes avec le CCAS.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.  
Adopté à la majorité.

## **FINANCES**

### **O/J N° 5 - Budget primitif 2011 – Budget principal**

M. Soroste : En préambule de ce budget 2011, je voulais vous rappeler un peu les objectifs qui sont les nôtres. Sous l'autorité de M. le Maire et sous ma responsabilité en tant qu'adjoint aux finances, les objectifs ont été fixés clairement en cette période exceptionnelle que nous vivons depuis 2008.

Premier objectif : le maintien des investissements au plus haut niveau possible afin de soutenir l'économie de notre ville et l'emploi qui est attaché à cette activité.

Deuxième objectif : tout en assurant le maintien de la grande qualité des services rendus aux Bayonnaises et aux Bayonnais, assurer le maintien des grands équilibres financiers de notre commune.

Enfin, objectif essentiel : ne pas augmenter les taux des impôts communaux pour ne pas être la cause d'un alourdissement des charges supportées par nos concitoyens en ces temps de crise.

Pour 2010 (je vous rappelle mes observations des orientations budgétaires), les objectifs ont été atteints et les principaux chiffres du compte administratif que je vous ai déjà communiqués le prouvent. Ces résultats ont été atteints par les efforts de toutes et de tous et je tiens à remercier tous les élus et tous les services qui ont respecté le cadre fixé et les engagements pris.

Pour 2011, les objectifs sont les mêmes et le cadre à respecter est de même nature qu'en 2010.

Ce préambule étant fait, je vous rappelle les principaux éléments du budget 2011.

Je vous rappelle que sur le principe, nous avons 4 budgets dont le total fait 116 M€. Le budget principal fait 95,5 M€ et se décompose en fonctionnement et investissement comme nous allons le voir, le budget de l'eau : 14,3 M€, les parcs de stationnement : 6,1 M€ et l'assainissement non collectif : 5 000 €.

En ce qui concerne le budget principal, nous allons d'abord analyser le budget de fonctionnement. Au niveau des recettes, il représente 66,3 M€, en évolution de budget primitif à budget primitif de 2,6 % en plus. La décomposition de ces recettes de fonctionnement, en prenant les principales rubriques : nous avons d'abord les produits des services et du domaine qui représentent 7,9 M€ contre 7,8 M€ au BP 2010, soit une progression de 1,6 %. Au vu du produit perçu en 2010, nous estimons que les droits de stationnement sur voirie devraient s'élever à 1,59 M€ contre 1,52 M€ que nous avons prévus pour 2010. Pour le produit des redevances d'occupation du domaine public, nous prévoyons 1,3 M€, soit une hausse de 5 %. Pour les recettes et les activités culturelles, la prévision est de 2,1 M€, soit une baisse de 7 % par rapport au BP précédent, compte tenu de la fermeture envisagée du musée Bonnat. Nous prévoyons un impact, lié à cette fermeture, d'une baisse de 70 000 € et d'une inscription de 2,1 M€ pour la billetterie des spectacles taurins, montant permettant d'assurer l'équilibre financier de la temporada (nous avons prévu 2,2 M€ au BP 2010). Au sujet de la temporada, ce chiffre est provisoire dans la mesure où le détail de la temporada n'est pas encore arrêté ; c'est une question de quelques jours ; donc, les chiffres qui sont devant nous sont des prévisions. Enfin, une recette de 0,35 M€ est prévue au titre des activités sportives. Voilà pour les produits des services et du domaine : donc, une stabilité.

En ce qui concerne les impôts directs, les bases prévisionnelles d'imposition n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux. C'est une nouveauté cette année : à l'heure où je vous parle, nous n'avons pas les bases prévisionnelles compte tenu des réformes des impôts locaux. Toutefois, les éléments connus à ce jour font apparaître une progression, par rapport aux bases d'imposition définitives de 2010, de 3,1 % pour la taxe d'habitation et de 4,6 % pour la taxe foncière, dont 2 % au titre de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives au niveau national. A taux d'imposition constants, le produit fiscal devrait représenter 24,5 M€, en progression de 3,7 % par rapport à celui effectivement perçu en 2010, soit 900 000 € de plus.

Autre recette de fonctionnement : pour les attributions de la communauté d'agglomération, nous prévoyons 14,3 M€ (nous avons prévu 14,2 M€ dans le BP 2010). Nous attendons la détermination du montant de la dotation de solidarité communautaire qui reviendra aux

5 communes membres de la communauté Côte basque-Adour ; nous avons donc reconduit le montant attribué en 2010.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, nous estimons les recettes à 2,46 M€ contre 2,25 M€ pour 2010. Dans cette rubrique, nous avons un phénomène important : les droits de mutation. Vous savez qu'il y a eu des variations très importantes ces dernières années, avec une remontée en fin 2010. Par prudence, nous retenons dans ce budget un montant de 1,4 M€, sachant qu'à la fin de l'année 2010, nous avons constaté une remontée importante. Par ailleurs, de nouvelles modalités de calcul de la taxe sur l'électricité s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Ensuite, nous avons les dotations de l'Etat, les subventions et compensations fiscales, qui représentent 15 M€. Nous prévoyons la même hauteur que l'an dernier puisque vous savez que l'Etat nous garantit le même montant, sans variations, en valeur absolue, par rapport à l'année d'avant. Les compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie d'exonérations nationales seront stables à 2 M€. Les subventions et participations que nous percevons au titre du fonctionnement représentent 1,9 M€, soit 200 000 € de plus. Les autres produits courants sont essentiellement les loyers perçus par la Ville, dont le montant représente 0,68 M€. Enfin, les dernières recettes de fonctionnement représentent 1,5 M€ : c'est surtout les remboursements des rémunérations du personnel provenant des budgets annexes, des écritures de stock et autres écritures diverses.

Voilà pour l'ensemble des recettes de fonctionnement, que nous estimons, je le rappelle, en progression de 2,6 % par rapport au budget de 2010.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, si nous prévoyons une augmentation des recettes de 2,6 %, nous prévoyons une augmentation des dépenses de 1,6 %. Le total des dépenses de fonctionnement devrait s'élever à 62,2 M€ contre 61 M€ au BP 2010, donc une augmentation limitée à 1,6 % pour les dépenses courantes, c'est-à-dire toutes les dépenses sauf les frais financiers, les charges exceptionnelles et les dotations aux amortissements.

Première rubrique importante dans les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (achats et charges externes) : nous prévoyons 15,43 M€ (nous avions prévu 15,26 M€ au BP 2010), soit une hausse de 1,1 % inférieure à l'inflation prévisionnelle. Comme je vous l'ai annoncé lors des orientations budgétaires, la plupart des crédits d'intervention ont eu une baisse de 3 %, ce qui permet de compenser les coûts d'exploitation du centre aquatique et les hausses incontournables, notamment des fluides et des assurances.

Deuxième rubrique très importante dans les dépenses de fonctionnement (la première en volume) : les charges de personnel, qui s'élèvent globalement à 31,7 M€ contre 30,9 M€ au BP 2010. La masse salariale des agents municipaux représente 30,35 M€, avec une hausse limitée à 2,3 %. Au 1<sup>er</sup> janvier, la Ville est l'employeur de 884 salariés, effectif budgétaire équivalant à 843 temps complet, soit exactement le même effectif qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Je vous rappelle également que ce chapitre budgétaire, depuis l'an dernier, comprend également les rémunérations des professionnels taurins. Comme j'ai dit tout à l'heure que nous n'avons pas encore arrêté les chiffres définitifs de la temporada, les crédits correspondants sont prévus à 1,32 M€, identiques à 2010, dans l'hypothèse d'une



configuration de la temporada identique à l'an dernier, ce qui n'est pas sûr à l'heure où je parle.

Ensuite, les subventions et charges de gestion, troisième rubrique importante des charges de fonctionnement : nous budgétions 9,4 M€, ce qui est exactement le même montant qu'en 2010, ce qui illustre bien la volonté de maîtriser cet important poste budgétaire. Dans ces 9,4 M€, les contributions obligatoires représentent 1,3 M€ et nous reconduisons l'enveloppe budgétaire de 4,9 M€ consacrée aux subventions aux associations, ainsi que le même montant de 2,4 M€ pour le Centre communal d'action sociale. Voilà pour l'ensemble des subventions aux associations.

Pour les charges financières, nous prévoyons 2,4 M€, comme en 2010. Au total (frais financiers + remboursement d'emprunts), l'annuité prévisionnelle de la dette représente 7,7 M€ pour 2011, légèrement en-dessous de 2010. Je vous rappelle également le chiffre que je vous ai donné lors des orientations budgétaires : au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'encours de la dette de la Ville s'élevait à 68,5 M€, soit un ratio d'endettement (c'est-à-dire l'endettement divisé par la capacité d'autofinancement brut) de 8,8 années (nous étions à 8,3 fin 2009). Je vous rappelle également qu'en 2010, nous avons investi 25,6 M€, avec donc une augmentation de l'endettement de seulement 3 M€. Les autres charges de fonctionnement représentent globalement 3,26 M€, soit 0,36 M€ pour les charges exceptionnelles et 2,7 M€ pour les dotations aux amortissements.

La progression des recettes de fonctionnement étant supérieure à celle des dépenses (2,6 % pour les recettes, 1,6 % pour les dépenses), la capacité d'autofinancement brute prévisionnelle s'élève à 6,8 M€ contre 6,2 M€ au BP 2010. Après le remboursement du capital des emprunts, l'autofinancement prévisionnel net ressort donc à 1,5 M€ (nous avions prévu l'an dernier 0,85 M€ au BP 2010).

Voilà pour les chiffres de la section de fonctionnement du budget principal.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses d'investissement représentent globalement 29,2 M€ (38 M€ en 2010). Quatre types d'opérations dans ces dépenses d'investissement. Première catégorie, le remboursement du capital des emprunts : je vous l'ai dit tout à l'heure, on a 7,7 M€ à rembourser dont 2,4 M€ de charges financières ; donc, les 5,3 M€ de différence, c'est le remboursement du capital des emprunts. Deuxième catégorie, les dépenses et les vrais investissements proprement dits : nous prévoyons cette année 18,2 M€, ce qui reste un niveau très élevé mais qui, évidemment, n'est pas le même niveau que l'an dernier, qui était exceptionnel avec 25,3 M€ ; donc, 18,2 M€, ce sera une année importante, à un niveau que nous avons déjà connu les années d'avant. La répartition de ces 18 M€ est la suivante : 0,6 M€ pour les subventions d'équipement, 0,3 M€ pour les immobilisations incorporelles (c'est-à-dire les logiciels et autres), 2,3 M€ pour les acquisitions, globalement, dont 0,6 M€ pour les foncières et enfin, 14,8 M€ (c'est le chiffre le plus important sur les 18 M€) pour les travaux.

Il nous reste notamment à financer 1,2 M€ pour le centre aquatique (le solde des marchés), 3,5 M€ pour la poursuite de l'aménagement des espaces publics de Jouandin, 0,5 M€ pour la requalification de la rue des Basques, 0,45 M€ pour la réhabilitation de la ferme Uhaldia à la plaine d'Ansot, 0,5 M€ pour la démolition-reconstruction de la MVC Balichon, 0,7 M€ pour la poursuite de l'aménagement du quai Resplandy, 0,5 M€ pour les travaux de viabilisation au Prissé. Et, globalement, nous avons, de manière récurrente, chaque année, environ 4 M€ de dépenses d'investissement pour le gros entretien des

voies publiques et des bâtiments communaux : c'est un poste important, lourd. Je passe sur la rubrique des opérations d'ordre et diverses : 5,6 M€ dont 3 M€ pour les opérations de gestion de dette (c'est une opération à caractère plus technique).

Nous allons financer tous ces investissements avec 4,5 M€ de ressources propres d'investissement, c'est-à-dire notamment 3,8 M€ de fonds de compensation de TVA : comme nous avons beaucoup investi l'an dernier, nous récupérons beaucoup de fonds de compensation de TVA cette année. Deuxième catégorie du financement de ressources : 3,3 M€ de subventions d'équipement provenant de l'Union européenne, de l'Etat et des autres collectivités locales. Je vous rappelle que l'an dernier, nous avons plus de 7 M€ de subventions mais c'était une année exceptionnelle ; nous redescendons à un niveau qui reste quand même très élevé. Ensuite, 1,5 M€ d'autofinancement net, dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui vont nous permettre de financer une partie de ces investissements.

L'équilibre de cette section d'investissement est donc assuré par une inscription d'emprunt théorique à hauteur de 10,5 M€ (je dis théorique parce que ce n'est jamais le montant réalisé au final ; nous avons inscrit l'année dernière 14,3 M€ et nous avons réalisé 3 M€ d'emprunts supplémentaires), étant rappelé qu'il s'agit d'un montant théorique qui sera ajusté en fonction des dépenses effectivement réalisées.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif, tel que je viens de vous l'exposer, du budget principal, présenté dans le document ci-annexé par nature et par chapitre.

Mme Capdevielle : Tout d'abord, les remerciements de notre groupe vont aux services pour la qualité d'un document qui est vraiment fourni, bien présenté de façon pédagogique. La présentation PowerPoint que vous nous avez fait parvenir rend la lecture de ce document facile, presque agréable, et pour le futur, il pourrait être envisagé (pourquoi pas ?), quand on présente le budget, une diffusion en séance publique. En toute hypothèse, il serait opportun, et vous le ferez très certainement, de diffuser ce document Powerpoint sur le site de la ville, pour que nos concitoyens puissent mieux apprécier la présentation que vous avez faite aujourd'hui et dont on a pu, nous, en tant qu'élus, en bénéficier : c'est bien de le partager.

Le vote du budget reste un moment parmi les plus importants (avant le 31 mars et nous sommes le 31 mars), moment important sur le plan démocratique dans une commune.

Mes explications se feront en trois points. Après avoir évoqué le contexte national dans lequel nous sommes, j'exposerai un petit peu l'analyse que nous faisons de ce budget et nous vous présenterons ce que sont pour nous les priorités.

Ce budget 2011, pour la ville de Bayonne, dans le cadre du contexte national, s'inscrit effectivement dans l'austérité et l'injustice fiscale. Nos compatriotes vont encore devoir subir une forte hausse d'impôts qui touche les classes moyennes principalement : à titre d'exemple (ce ne sont que des exemples et il y en a beaucoup), moindre exonération pour les habitations à loyer modéré répercutée sur les loyers, augmentation de la TVA sur les offres triple play, suppression de l'avantage fiscal pour les jeunes mariés ou les jeunes pacés...

Ce budget UMP, que M. le Député-Maire a voté sans état d'âme, est aussi une erreur économique. Pourquoi ? D'abord, des coupes sombres dans les dépenses publiques, sans aucun discernement sans y regarder de près, l'arrêt brutal du plan de relance, le gel massif pour plusieurs années du traitement des fonctionnaires et des dotations aux collectivités locales, on va le voir. Cela va irrémédiablement produire des effets négatifs sur la croissance et entraîner nécessairement une baisse du pouvoir d'achat ; par conséquent, baisse de la consommation des ménages, baisse de l'activité dans le bâtiment avec un recul des capacités d'investissement des collectivités locales. Quand on n'investit plus que 18 M€, cela a nécessairement un impact sur l'activité économique : recul de l'emploi, avec la diminution du nombre des contrats aidés et des aides à l'apprentissage.

Un tel budget, sur le plan national (sur le plan national, je dis bien), ne peut pas permettre, tel qu'il a été prévu et voté par les députés, d'atteindre l'objectif d'une croissance de 2 % pour l'année 2011 et l'objectif d'un déficit public ramené à 6 % : cela paraît, c'est vrai, aujourd'hui compromis. C'est une lourde facture du sarkozysme qui va plomber durablement nos finances publiques nationales.

Pour en venir à l'analyse du budget 2011 de la commune de Bayonne, qui est nécessairement impacté par ce qui a été décidé sur le plan national, dans ce contexte, à la lecture et l'analyse de ce projet de budget, un qualificatif vient pour nous, et on a été tous d'accord dans notre groupe pour le faire : c'est un budget à l'encéphalogramme plat. Aucun projet structurant pour la ville alors que Bayonne a besoin d'un souffle nouveau.

Au moment des orientations budgétaires, nous avons déjà relevé le caractère minimaliste et le manque d'enthousiasme dans vos projets, le recours finalement au développement durable constituant le manteau cache-misère d'une action municipale très appauvrie.

Au détour d'une phrase concernant les recettes de fonctionnement, surprise (vous savez que « le diable se cache souvent dans les détails » : nous apprenons la fermeture imminente du musée Bonnat et ce, pour plusieurs années. Vous anticipez la fermeture à avril 2011, c'est une surprise ; c'est aussi pour nous beaucoup de déception car nous avons le sentiment que ce musée s'est dégradé au fil des années, sans que les travaux nécessaires pour assurer sa mise hors d'eau aient été réalisés lorsque c'était le moment, c'est-à-dire probablement il y a plusieurs années. Nous avons bien compris qu'aujourd'hui les travaux sur la toiture sont indispensables pour sauvegarder les oeuvres. Ce Musée Bonnat va fermer temporairement, manifestement pour plusieurs années, alors que paradoxalement il vient de recevoir un legs Howard de 300 oeuvres.

Au moment où la ville de Bayonne acquiert par convention le label « Ville d'Art et d'Histoire » , au moment où vous nous avez invités à la signature de la convention de partenariat avec Donostia-San Sebastian au titre de capitale européenne de la culture en 2016, la Ville ferme son musée Bonnat.

J'ai bien compris que vous aviez fait un choix politique et que cette décision est extrêmement lourde de conséquences. Vous avez pris la décision de tout fermer, de fermer l'ensemble du musée, de faire une pause, une sorte de ce qu'on peut appeler « arrêt sur image ». On va espérer quand même qu'il ne faudra pas attendre 10 ans, comme cela a été le cas pour le musée Basque, pour assister à la réouverture de ce musée. Les services prévoient une réouverture pour 2014 : notre groupe en prend acte. Nous avons bien compris qu'aujourd'hui aussi, le très mauvais état du musée, tant en ce

qui concerne sa toiture que les infiltrations dans les murs, vous oblige à le fermer et à entamer aussi une vraie réflexion sur l'avenir et le devenir de cet outil culturel.

Vous allez bien entendu nous répondre que dans le cadre du Plan musées lancé par le gouvernement et son ministre, M. Mitterrand, des travaux vont pouvoir être effectués et financés par l'Etat. Mais il est vraiment regrettable que, compte tenu de l'importance des collections de ce musée pour la ville (on perd 70 000 €, cette année, dans les recettes de fonctionnement), cet outil ferme et ce, alors même qu'à côté, le Carré voisin est en sursis puisqu'il va bientôt être fermé, pour être détruit en vue d'y mettre en place un projet immobilier.

Nous nous interrogeons sur le fait que votre exécutif aurait pratiqué la politique de l'autruche, laissant l'outil culturel se dégrader, mettant quelque peu la poussière sous le tapis, conduisant aujourd'hui à une situation ultime qui aurait probablement pu et dû être évitée si le nécessaire avait été fait à temps.

Quoi qu'il en soit, et on prend acte de votre décision, nous souhaitons être informés de l'évolution de ce dossier, tant en ce qui concerne les futures études de programmation que le contenu du futur projet culturel. Et nous regrettons d'ailleurs d'avoir à l'affirmer dans le cadre de l'analyse du budget, bien évidemment.

S'agissant toujours de la section fonctionnement, nous ne pouvons que constater une nouvelle fois la diminution de la dotation de l'Etat alors que justement notre ville, du fait de sa sociologie, devrait être mieux et plus accompagnée par l'Etat. Les dépenses de personnel sont importantes mais, malgré tout, elles restent inférieures à la moyenne des dépenses de personnel pour des villes de strate identique, pour lesquelles les dépenses en personnel sont très largement supérieures. Les agents de la ville de Bayonne vont voir leur rémunération gelée jusqu'en 2014 et compte tenu d'une inflation importante, leur pouvoir d'achat est amputé et donc leur niveau de vie amoindri. C'est vrai pourtant que le candidat à la présidentielle que vous aviez soutenu avait affirmé qu'il serait le Président du pouvoir d'achat : les fonctionnaires territoriaux vont pouvoir apprécier !

La fermeture du musée Bonnat, on l'a vu, va entraîner une baisse immédiate des recettes et il est quand même piquant de noter que vous comptez sur les recettes des crèches, des activités scolaires et de la restauration pour équilibrer ce budget de fonctionnement. Et nous constatons une fois encore cette grande tendance de la Ville de Bayonne, de votre exécutif, à la marchandisation du service public.

Rappelons à ce sujet que notre ville a la palme du tarif de cantine le plus élevé d'Aquitaine. Très récemment (vous avez l'habitude de prendre exemple avec nos voisins), la municipalité de Dax a décidé, dans le cadre de ses politiques municipales, de revoir totalement les tarifs des cantines scolaires, permettant aux familles les plus fragiles de bénéficier d'un tarif plus bas, notamment avec une mesure très importante qui permet aux familles les plus défavorisées de faire manger leur enfant à midi pour 0,94 €, le maximum des tarifs plafonnant à 3,08 € pour le plus élevé. Ainsi, la ville de Dax, qui bénéficie de financements du Conseil général, a une politique extrêmement incitative et volontaire de faire que les enfants de la commune, au moins une fois par jour, mangent un bon repas, complet et équilibré.

S'agissant de la fiscalité, la taxe d'habitation, ce n'est pas une surprise, reste encore une des plus élevées de la région et nous déplorons que cet impôt risque encore, pour nombre d'entre nous, de beaucoup augmenter.

S'agissant maintenant de l'investissement, comme je l'ai indiqué précédemment, aucun équipement structurant à l'horizon 2011/2012, sauf surprise, mais c'est vrai qu'avec vous, faisons toujours une petite réserve pour les surprises. Les services nous ont remis, dans le cadre du PowerPoint, un document qui est très intéressant, qui concerne la répartition des investissements par poste. C'est la première fois qu'on a ce document et il est très analytique et très intéressant. Il est intéressant sur une année puisqu'il permet de constater finalement que l'essentiel des investissements va aux dépenses ANRU et aux espaces publics pour 56 %. Il fait aussi la lumière, de manière extrêmement frappante, des deux parents pauvres de votre budget que sont l'enseignement et la vie scolaire, qui, eux, n'ont que 7 petits %, et ensuite, alors, là, le parent le plus pauvre, la culture, qui, elle, ne recueille à l'investissement que 4 % des prévisions.

Ce tableau, je viens de le dire, sur une année, est très intéressant dans l'analyse mais il serait encore plus utile, et on vous le demande pour l'année prochaine, de le faire pour les années précédentes, voire d'ailleurs sur l'ensemble d'un mandat et, pourquoi pas, sur les 10 années précédentes, de manière à voir réellement là où la Ville a fait des efforts. Vraiment, félicitations au service pour avoir mis en place ce tableau parce qu'il est très, très éclairant, permet vraiment de faire des bilans et de suivre d'ailleurs vos politiques et l'évolution de vos politiques en matière d'investissements.

Il apparaît aussi que pour cette année, le remboursement de la dette freine encore les investissements, lesquels sont financés essentiellement, on le voit, par les recours à l'emprunt, puisque vous venez de le dire, M. l'adjoint aux finances, la baisse des subventions, qu'elles proviennent de l'Etat ou d'autres collectivités, va se faire cruellement sentir.

Pour terminer, le troisième point : quelles sont pour nous, si nous étions à votre place, les priorités budgétaires que nous aurions dégagées ?

Nous, on considère que, justement, faisant référence au contexte national et local, il y a des choix politiques à faire et des priorités à dégager. Nous savons aussi que dans la mesure où la Ville de Bayonne est le centre de l'agglomération, cela implique pour elle des charges importantes mais il faut fixer des priorités.

Quoique certains puissent en dire, refusant d'ailleurs de voir la réalité, deux domaines, pour nous, sont prioritaires dans l'action municipale : le logement et l'action sociale. Le logement des jeunes pose problème, le logement des femmes seules avec enfants pose problème ; idem pour les primo accédants, pour ceux qui sont encore chez leurs parents et qui veulent louer ou acheter un appartement ; même problème d'accès au logement pour des saisonniers ; même problème, et encore pire, pour le logement d'urgence. Finalement, le seul logement qui se porte bien à Bayonne, c'est le logement haut de gamme où il y a une offre et où tout va bien à 6 000 € le m<sup>2</sup>.

M. Millet-Barbé : N'importe quoi ! C'est indécent !

Mme Capdevielle : Cela vous gêne mais le haut de gamme se porte bien.

M. le Maire : Cela ne mérite pas de réaction.

Mme Capdevielle : Le haut de gamme se porte bien.

Je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure, vous le ferez après...

La mixité sociale a du plomb dans l'aile alors que la Ville de Bayonne avait toujours fait, par le passé, l'effort de privilégier cet élément, qui est très fédérateur des populations. Au fil des années, vous faites le choix de diminuer les subventions au secteur social, parce que quand on les maintient, quand on connaît l'inflation et les besoins, le fait de les maintenir veut dire en fait les diminuer, démontrant par là même (vous en apportez la preuve), qu'il ne s'agit pas là pour vous d'une de vos priorités. Et face à une situation de paupérisation, notamment au centre-ville de Bayonne, l'action sociale de la commune doit rester prioritaire ; et là, c'est un choix politique très volontariste.

Ensuite, en ce qui nous concerne, nous aurions mis l'accent sur le développement des politiques culturelles. Pour nous, les associations locales structurantes, qui jouent un rôle de service public, sont insuffisamment soutenues alors que, plus particulièrement à Bayonne, dans notre ville, elles jouent un rôle essentiel à la cohésion sociale. Vous qui rêvez encore de faire venir à Bayonne un paquebot nommé Zénith, vous n'êtes pas en mesure d'assurer la « culture de plaisance ».

Parmi nos priorités, nous estimons aussi que la dimension communautaire n'est pas présente dans ce projet de budget. Encore et toujours, la nouvelle ACBA n'est appréhendée que comme un opérateur au profit des communes, un tiroir-caisse avec effet d'aubaine. Hormis le domaine des transports où, reconnaissons-le, un pas important a été accompli, franchi et réussi, il faut bien le dire, chaque commune, pour le reste, continue de développer sa politique, une politique différente, voire même parfois malheureusement antagoniste.

Il est vraiment dommage, à ce sujet, que les projets de budget pour les communes ne soient pas aussi discutés à la Communauté d'agglomération et réciproquement. Cela permettrait une meilleure articulation entre ces politiques, qui s'imbriquent, devraient se compléter, ce qui est loin d'être le cas.

Par voie de conséquence, nous voterons contre ce budget qui ne correspond pas aux attentes fortes et prioritaires des Bayonnaises et des Bayonnais.

Mme Pibouleau-Blain : Ce BP 2011 présenté au vote du conseil municipal aujourd'hui reprend logiquement, pour l'essentiel, ce qui a été présenté il y a un mois et demi lors du rapport d'orientation (nous en sommes d'accord).

L'intervention que j'y ai alors faite pour en critiquer l'économie générale, à savoir la déclinaison en local d'une politique de rigueur, une véritable saignée qui fragilise les petits et moyens revenus, sans remettre en cause l'accroissement indécent de l'enrichissement d'une petite minorité de la population, je ne vais pas la reprendre sur le contexte général parce que je vais détailler un petit peu plus un certain nombre de domaines.

Cette intervention, donc, conserve toute sa pertinence. La crise a bon dos, ce sont quand même des choix qui sont effectués nationalement et localement, la crise n'explique pas forcément tous vos choix. Je renvoie donc, sans en changer une virgule, à ma précédente intervention plus générale et mon vote du budget sera conforme à celui sur le rapport d'orientation : je voterai contre ce budget.

Je laisse donc à d'autres élus de l'opposition le soin de faire, si nécessaire, la critique comptable de ce budget. Je souhaite néanmoins souligner un ou deux points qui

interpellent : l'éducation, les subventions aux associations, l'absence du projet concernant, en éducation, les Hauts de Sainte-Croix sur Malégarie. Et également, je donnerai une petite anecdote sur la somme allouée à RFF pour le pont de fer.

En dépenses de fonctionnement, l'annonce en tant qu'orientation budgétaire d'une baisse des subventions aux associations : - 150 000 €, soit un abattement de - 7 % par rapport aux subventions accordées à 2010, abattement ramené à 3,5 % pour celles à caractère social, semble avoir pchitt puisque voici l'enveloppe de crédits remontée dans le BP 2011 à son niveau de 2010.

J'approuve évidemment tout à fait l'abandon de ce coup de rabot pour les associations oeuvrant dans le domaine social. Elles doivent être encouragées et accompagnées car leur rôle est essentiel en ces temps de précarisation : du logement rare et cher, du chômage qui progresse, du coût de l'énergie et des aliments de base qui explosent. Sait-on seulement, par exemple, car nous n'en parlons jamais ou si rarement, qu'il y avait 2 036 bénéficiaires du RSA fin 2010 sur la seule commune de Bayonne, en progression de près de 3 % par rapport à 2009 : c'est une réalité locale et notre budget devrait être beaucoup plus social et en tenir compte.

En sens inverse (ce sont des remarques générales), je déplore que les crédits alloués au CCAS soient simplement maintenus à leur niveau de 2010, soit 2,4 M€, alors qu'une évolution avait été évoquée lors du rapport d'orientations : pourtant, les besoins ne manquent pas, je vais y revenir.

Quid, par ailleurs, des subventions aux autres associations ? La baisse annoncée de 7 % leur sera-t-elle appliquée à toutes, à certaines ? On n'en sait pas vraiment plus. Sera-t-elle appliquée à la subvention versée à l'Aviron bayonnais rugby pro, comme promis par M. Soroste au conseil municipal précédent ? S'il en était différemment, on pourrait s'interroger sur l'utilité même d'un rapport annonçant une orientation, qui n'en n'est plus un mois plus tard. Je vais donc reprendre, à titre d'exemple, le domaine des subventions aux associations, qui me paraît être un domaine particulièrement mal géré (c'est une véritable pagaille), et celui du CCAS.

Sur les subventions aux associations, trois ans de demandes de votre opposition et d'associations pour clarifier les critères utilisés vous ont poussés à tenter de les clarifier : je note qu'il y a tout de même des progrès, notamment en commission. Dans la commission culturelle, avec M. Etchegaray, on a présenté les demandes. Je note évidemment, comme le disait Mme Capdevielle, qu'un gros travail a été effectué sur le budget dans ce domaine par le secrétariat. C'est une réalité, les documents étaient relativement complets. Mais il va manquer deux choses qui étaient fondamentales pour que nous puissions être vraiment dans la démocratie, la transparence et l'équité. Pour ceux qui bénéficient de locaux, la demande a été présentée mais sans la valorisation financière correspondante : on n'en sait pas plus, même si on sait qu'ils ont des locaux. Une liste de critères, je le regrette aussi, a été ajoutée mais une liste de critères qui n'étaient pas hiérarchisés : on ne sait pas quel était le critère, combien valait-il, comment on l'appliquait, et je dirai que sur une question aussi importante, je ne comprends pas que quand on vote dans un budget des subventions aux associations et qu'on alloue des locaux, il n'y ait pas d'abord une délibération qui engrange la liste de ces critères et que l'on ne vote pas sur une telle transparence. On met toujours la charrue avant les bœufs : alors, on va voter un budget, eh bien, il nous manque ces deux éléments de compréhension. Cela a des conséquences.

En ce qui concerne les avantages indirects en locaux, au moment où nous votons ce budget, nous ne disposons pas, je le répète, en association de la proposition de subvention directe, associée donc à la valorisation des locaux prêtés ou loués par la Ville, puisque cela figurera seulement au compte administratif : encore une des aberrations de ce fonctionnement.

Si nous faisons œuvre de mémoire, c'est au conseil municipal de décembre que nous avons délibéré du classement par type de local, selon d'anciennes évaluations (elles n'étaient pas récentes et dataient de pas mal d'années). Pour pouvoir se faire une idée exacte et adopter une conduite transparente, je notais déjà qu'il y manquait la liste des bénéficiaires par type de local et, bien sûr, celle des demandeurs non satisfaits. M. Jausaud, vous répondiez que l'activité des associations permettrait dans un second temps de traiter tout le monde sur un pied d'égalité. M. le Maire, vous répondiez que ce serait débattu en commission. Nous arrivons pourtant à la fin du premier trimestre, qui était la date butoir dont vous aviez parlé en conseil municipal. Ce travail n'a pas été fait.

Je regrette que le vote du budget, non précédé par cela, ne permette pas à nouveau de mettre à plat ce qui se passe à Bayonne, malgré vos intentions affirmées. Donc, nous décidons de l'aide directe sans connaître le chiffrage de l'aide indirecte : manque de transparence et injustice potentielle, évidemment. En ce qui concerne les critères que vous listez sans les hiérarchisez, nous ne savons pas comment vous les appliquez aux différentes situations, je l'ai dit. Nous, élus, nous avons à faire apparaître cette correspondance chiffrée. Tout cela est mystérieux, probablement inéquitable.

Pour terminer sur les associations, quelques remarques. Nombre de petites associations méritantes ne reçoivent jamais ou pas de subventions. Les limites que vous venez d'assigner à la reconduction de l'enveloppe budgétaire empêchent de les aider : par exemple, pour créer un emploi ou pérenniser une activité, alors que ce sont pourtant des critères que vous aviez donnés ; d'autant que de grosses associations ne voient pas leur aide amputée des 7 % annoncés. Mais si l'on doit restreindre pour certains, pourquoi pas pour d'autres ?

Pour des associations, je pense en particulier à l'association Aliénor, au travail social très intéressant qu'elle accomplit, vous dites, M. Millet-Barbé, que la subvention viendra du poste « Politique de la Ville ». Sans pour autant que nous en connaissions le montant, nous avons donc à voter pour l'absence de subvention normale. Moi, j'avoue que je ne sais plus par quel bout on peut prendre ce dossier. Tout cela représente une sacrée pagaille. Si vous nous faites, pour l'avenir, voter un budget, il faut objectivement une présentation de tous les tenants et aboutissants à la fois : je ne peux pas croire que vous n'en n'êtes pas d'accord. C'est le pari de la démocratie, de la transparence et de l'équité qui est là présent.

En ce qui concerne le CCAS, l'enveloppe est maintenue cette année : oui, mais c'est un sacré jonglage parce qu'il faut quand même expliquer dans ce conseil municipal que, depuis deux ans, nous ne dépensons pas tout et nous restituons de l'argent à la Ville dans un contexte social qui se détériore à chaque annonce gouvernementale. C'est tout de même contradictoire ; nous en avons déjà discuté lundi, Mme Lauqué, en conseil d'administration, mais, moi, je suis intervenue pour dire que je ne peux pas être d'accord avec ce qui a été dit dans ce conseil d'administration. Les décisions doivent être prises en fonction du contexte social, des besoins des Bayonnais, et non, et je cite pratiquement, pour rendre de l'argent à la Ville « afin de se maintenir au niveau du budget primitif décidé », car c'est l'argument qui a été invoqué. Moi, cela me paraît incroyable !



Si nous avons des excédents, ce n'est pas forcément parce que nous gérons bien, mais cela peut être aussi parce que les facturations de prestations sont élevées (ma collègue en a parlé précédemment pour d'autres prestations), notamment en ce qui concerne le CCAS, la restauration et les loisirs, le personnel ayant par ailleurs des besoins de formation, en grand nombre, qui ne sont pour le moment pas satisfaits, même si nous allons sans doute les satisfaire partiellement.

Les recettes prévues sont en augmentation de 7 %, dans un même temps où ce n'est donc pas la Ville qui va abonder. La bonne gestion n'est pas forcément de contenir un budget au regard d'une enveloppe de la Ville qui n'augmente pas, mais d'adapter le budget à la situation sociale réelle des Bayonnais. Qui peut ne pas être d'accord avec cela ? Il faut donc développer l'action sociale, non obligatoire (et sur ce sujet de l'action sociale, je suis ma collègue), notamment en tenant compte des ressources des Bayonnais dans les tarifs. Pour tout ce qui se fait en partenariat, avec le Conseil général, avec la CAF, nous avons des tarifs différenciés : nous savons tenir compte de ces tarifs. Curieusement, au CCAS, on exclut de nombreux retraités parce qu'on ne sait pas établir des tarifications en fonction des ressources : cela est fantastique aussi !

Pour terminer, je parlerai un peu de la section d'investissement. Je l'ai dit, nous avons, en conseil municipal du 7 octobre, un projet de construction d'un espace éducatif de création culturelle 2E2C sur les Hauts de Bayonne. Cela tenait compte d'un problème, qui est bien entendu le problème de l'école Malégarie et du collège, avec une certaine désaffection des élèves et des familles et, bien entendu, le problème de la mixité sociale. Je sais que tous ici nous en sommes préoccupés, on en a discuté. Moi, je me demande où est passé ce projet, inscrit dans le projet de rénovation urbaine tout de même. Je rappelle quand même que l'enveloppe prévisionnelle financière pour les travaux était de 1,4 M€ HT ; nous avons désigné des membres du jury (je n'en étais pas mais d'autres en étaient).

Il y a un projet de réussite éducative ; écoutez, moi, je ne comprends pas : voilà un très beau projet. On a parlé d'éducation (je ne reviendrai pas sur tout le reste) : il y a des efforts qui sont faits par la Ville en matière d'éducation, il y a encore des choses qui ne vont pas, cela a été dit, mais là, franchement, qu'est-ce qu'on est en train de rater à ce niveau-là ? Moi, je veux une explication. Peut-être y en a-t-il une qui est acceptable, mais, tout de même, il y a là un questionnement, et de taille. Même si nous avons à la rentrée, et c'est une bonne nouvelle, une classe théâtre qui va ouvrir sans doute à Malégarie (je suis dans ces négociations, donc je le sais professionnellement), mais enfin, que devient cette part-là dans le budget ?

Et pour terminer, une anecdote que je ne me refuse pas de faire : parmi les opérations prévisionnelles recensées et budgétisées, figure une subvention à RFF (Réseau Ferré de France, tout le monde connaît, on les côtoie fréquemment, dans la presse et en réunion maintenant) de 109 000 € pour viaduc ferroviaire. Moi, je peux traduire comme cela : « non content d'assécher, pour des années, les finances des collectivités locales pour financer, au bénéfice du géant du BTP Vinci, la construction ruineuse d'une LGV privatisée, voici que RFF, qui est surendetté, comme chacun sait, à 28 milliards d'euros, demande aux municipalités de mettre la main au portefeuille (bon, ce n'est pas grand-chose, 109 000 €, mais enfin, j'essaie de m'en amuser avec vous...), le portefeuille des contribuables locaux bien sûr, pour l'aider à remplir ses obligations d'entretien ou de remplacement des infrastructures ferroviaires existantes ». Dans ce domaine du ferroviaire, comme dans tant d'autres, on marche vraiment sur la tête ! Vinci est avec RFF, région Aquitaine et autres collectivités territoriales, main dans la main, élections

cantonaux ou pas : une raison complémentaire pour moi, anecdotique peut-être, pour ne pas voter ce budget.

M. Barrère : Le budget primitif 2011 qui est soumis à notre approbation n'est pas conforme au code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Allons bon ! Rien que ça !

M. Barrère : En effet, il ne comprend pas les informations statistiques, fiscales et financières obligatoires et en particulier les données synthétiques sur la situation financière de la commune. Cette information est pourtant obligatoire suivant les dispositions des articles L.2313-1 et R.2313-1 dudit code. Ces informations figuraient pourtant dans les documents des années antérieures. J'espère qu'il ne s'agit que d'une omission fâcheuse, mais elle compromet la légalité du vote de ce budget par notre assemblée...

M. le Maire : Sans blague.

M. Barrère : ...et il ne vous reste plus qu'à présenter les documents complets lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire : C'est cela !

M. Barrère : Examinons cependant la section de fonctionnement du budget principal. Comme le montrent les excellents tableaux établis par Monsieur Foulon, on constate la baisse du taux de croissance des produits globaux en raison du désengagement de l'Etat. Aussi, 70 % des recettes globales de 1,7 M€ proviennent de l'augmentation des impôts directs. Et c'est 1,2 M€ supplémentaires qui vont être prélevés aux Bayonnais contre 640 000 € de budget à budget, soit presque le double. Et comme ce n'est pas suffisant, vous continuez à augmenter les droits de stationnement et de location ainsi que les redevances d'occupation, qui progressent de 5 %. Car ces deux recettes ont déjà augmenté de 43 % depuis le début de ce mandat. En outre, vous tablez sur une augmentation de 21 % des droits de mutation de budget à budget.

Malgré tout, le compte n'y est toujours pas et vous êtes contraint de compresser les dépenses qui, hors charges de personnel, ne progressent que de 1.64 %. Je ne vais pas revenir sur les subventions aux associations qui ont été largement abordées. Mais, il faut reconnaître que l'examen minutieux des dépenses montre que tous les postes sont réduits. A titre d'exemple, le poste important des charges générales (le deuxième après celui du personnel) baisse de 1.6 % si l'on neutralise 3 postes particuliers (notamment l'énergie). C'est donc un vrai budget de rationnement pour les services qui nous est présenté afin de dégager l'excédent indispensable pour rembourser nos emprunts.

Naturellement, la section d'investissement traduit ce même souci avec des investissements en chute libre de 7 M€, soit de près de 40 %.

Et si l'on quitte un instant le cadre étroit du budget annuel, nous payons ce qu'il faut bien appeler une dérive de nos finances communales, qui s'est produite au début des années 2000, où les impôts par habitant étaient inférieurs à ceux des villes comparables pour finalement les rattraper, puis les dépasser largement aujourd'hui. Il en est de même pour la dette par habitant, également au-dessous de celle des communes comparables il y a 10 ans et qui est supérieure de plus de 40 % actuellement.

Mais avec vous, le débat est difficile, et je crois rêver en lisant dans l'éditorial d'un magazine d'une ville voisine en concurrence sportive, où le maire relate le récent débat d'orientations budgétaires de plus de 3 heures, avec 15 conseillers municipaux prenant la parole, débat introduit par un rapport du maire de plus de 170 pages. Vous allez, je le sais, à nouveau, me traiter de populiste, de démagogue et même, car vous l'avez fait au dernier conseil, nier mon expertise financière, pourtant reconnue au niveau national, affirmation qui n'a pourtant aucune crédibilité venant d'un ancien chirurgien.

Nous ne voterons aucune des résolutions 5 à 9, en rappelant que ce vote est privé de valeur en raison des graves lacunes de vos documents budgétaires.

M. Soroste : D'abord, Mme Capdevielle, j'ai noté vos remerciements pour la qualité du document : je crois qu'ils étaient mérités. Je me joins à vous. D'ailleurs, il le sait déjà, Dominique Foulon, avec qui je travaille, pas quotidiennement mais presque, et son équipe font un excellent travail. Je n'y suis pas forcément pour rien du tout mais il est très à l'écoute et je suis très content que vous l'ayez noté parce que vous voyez bien que nous essayons d'être transparents, de vous apporter les informations les plus significatives.

Ensuite, Mme Capdevielle, l'austérité nationale, je n'y reviens pas dessus : on n'est pas à l'Assemblée nationale, je ne suis pas compétent pour vous répondre à ce niveau-là.

Aucun projet structurant pour la Ville : c'est une appréciation, ce n'est pas la nôtre, chacun a la sienne.

Par contre, quelque chose qui m'interpelle : quand on compare Bayonne aux villes équivalentes, dans la strate de même niveau, il faut tout comparer. Est-ce que vous avez regardé le montant des subventions aux associations dans les villes comme la nôtre ? Nous, nous consacrons 9,4 M€ par an (je ne compte pas les fêtes de Bayonne en plus) : comparez cela avec d'autres villes comparables. Autrement dit, notre ville est comme elle est, avec ses charmes, ses atouts, ses faiblesses ; nous y sommes depuis très longtemps et nous y tenons. On ne peut pas mettre de l'argent dans les associations et le mettre ailleurs, il faut faire des choix.

Vous dites que les charges de personnel sont un peu moins élevées que la moyenne nationale. C'est vrai mais les subventions aux associations à presque 10 M€ sont nettement au-dessus de la moyenne nationale. Donc, il faut tout regarder quand on compare. Et moi je demande, si vous voulez dépenser plus en charges de personnel, comment vous financez tout cela parce que vous me dites en même temps que la taxe d'habitation est trop élevée et qu'il ne faut pas l'augmenter, ce que nous ne faisons pas puisqu'on maintient le taux au même niveau. On est tous d'accord pour dire que c'est important : on ne veut pas augmenter les impôts. Mais comment vous financez la hausse des dépenses si vous n'augmentez pas les recettes ? Ce que je dis est valable pour tout le monde parce que tout le monde critique les dépenses mais personne ne me donne des idées de recettes. Il faut diminuer les impôts mais comment on fait pour financer les dépenses nouvelles que vous rajoutez à celles que nous faisons déjà ?

En ce qui concerne la culture, une précision, Mme Capdevielle : quand on parle des chiffres, il faut parler de tout ; vous parlez investissement, il faut parler aussi fonctionnement. Je vous rappelle que nous avons fait un très joli camembert avec M. Foulon, qui a ventilé sur 100 €, dans le magazine municipal, combien la Ville dépense par an, en fonctionnement, par services. Vous avez vu comme moi que la culture est à

9 € et le sport dont on parle tant, y compris le sport professionnel à Bayonne, à 7 € : regardez le camembert, en dépenses de fonctionnement. Vous, vous avez pris 4 % en investissement mais, Mme Capdevielle, si vous permettez, l'investissement n'est pas pertinent parce qu'une année, c'est ceci, une autre c'est cela ; tout dépend de l'investissement. Si vous prenez le centre aquatique, qui nous a coûté 12 M€ l'an dernier, vous allez me dire qu'on a dépensé considérablement, en investissement, en sport. Il faut raisonner sur plusieurs années en investissement. Par contre, en fonctionnement, c'est récurrent annuellement. Donc, tous les ans, nous dépensons 9 € sur 100 € que les Bayonnais et les autres nous donnent : 9 € pour la culture et 7 € pour le sport. Ce sont les chiffres et c'est incontournable.

Pour ce qui est de ce que vous feriez à notre place, vous feriez beaucoup de choses mais vous n'avez pas dit avec quel argent, étant donné que les impôts sont déjà trop élevés.

En ce qui vous concerne, Mme Pibouleau-Blain (je ne vais pas revenir sur ce que vous avez dit), vous avez été moins gentille avec nous puisque vous avez dit qu'on a un aspect pagaille. Je ne sais pas où il y a la pagaille ; moi, je trouve que ces chiffres sont très ordonnés. Peut-être qu'il faudra qu'on passe un moment ensemble un jour pour l'explication des tableaux.

Pour ce qui est des subventions aux associations, Mme Pibouleau-Blain, je suis d'accord avec vous : si on pouvait donner beaucoup plus, je serais le premier à le faire. Mais on donne 9,4 M€ par an, on est une ville de 46 000 habitants, avec des charges de capitale, comme l'a dit Mme Capdevielle tout à l'heure. Si on ne veut pas augmenter les impôts, on fait avec ce qu'on a, on fait des choix ; les subventions aux associations sont déjà très élevées et on les maintient au niveau qu'on a.

En ce qui concerne les critères, on n'est jamais parfait, c'est vrai, mais par contre, on a amélioré. Moi, je constate que quand, avec M. le Maire, on a commencé à arbitrer le montant global des enveloppes des subventions, là il y a la participation citoyenne, c'est chaque commission concernée. Je n'ai pas pu participer à toutes les commissions (j'essaierai dorénavant), mais à quelques-unes : ce sont les gens de la commission des sports, à laquelle j'ai participé, qui ont décidé des subventions, ce n'est pas moi. Je trouve qu'il y a une vraie participation. Chacun s'est exprimé et les critères ont été au fil de l'eau. Quant à dire qu'on est revenu sur la baisse, c'est complètement faux : par exemple, l'Aviron bayonnais rugby pro, c'est - 7% et ce sera - 7 %, il n'y a aucun problème là-dessus. Je vous l'ai déjà dit la dernière fois, le principe a été - 7 % et - 3,5 % pour le caractère social ; nous avons revu certains cas où effectivement, il ne fallait pas, en aucune manière, mettre en difficulté les gens qu'on avait en face de nous. On a essayé de le faire intelligemment mais je crois qu'il y a une vraie participation qui a démarré et qui sera poursuivie l'an prochain.

En ce qui concerne le CCAS, je ne fais pas partie du conseil d'administration, donc je ne me prononce surtout pas sur ce qui a pu y être dit. Pour nous, il est à enveloppe constante à 2,4 M€, il respecte l'enveloppe qu'on lui a attribuée et j'en suis personnellement très heureux, je n'ai qu'à les en féliciter. Ce qui m'inquiéterait, c'est s'il venait à me demander un peu plus. Après, au conseil d'administration de gérer la somme qu'on lui alloue.

Sur le fonctionnement, nous sommes contraints de diminuer les dépenses ; c'est votre avis, Mr Barrère. Il faut savoir : il y a trois ans, vous disiez qu'on avait les finances à la dérive (vous avez l'air de réemployer ce mot), qu'on était presque en faillite. Moi, je dis

que tous les clignotants sont au vert, que cela vous plaise ou pas. L'endettement de la Ville est à 8,8 ans : je trouve que c'est tout à fait raisonnable, avec les investissements importants qu'on a faits et sachant que Bayonne, je le répète, et financièrement cela se ressent, (Mme Capdevielle l'a signalé), est une ville de 46 000 habitants mais avec des charges dont certaines sont de vrais capitales. Si on compare à Pau, par exemple, qui a la chance d'avoir 80 000 ou 85 000 habitants, avec des communes moins importantes autour, nous avons des charges équivalentes à celles de Pau mais on n'a pas les ressources, on n'a pas les habitants. Il faut en tenir compte, on gère du mieux possible. En tout cas, tous les clignotants sont au vert ; personne n'a relevé qu'ils étaient au rouge, ce qui était le cas il y a trois ans. Je n'ai pas autre chose à dire.

Quant à comprimer les dépenses, les services ne sont pas contraints, ils ont des enveloppes et ils respectent, tous, les indications qui leur sont données mais il y a quelque chose que vous connaissez bien en tant que professionnel, c'est le contrôle de gestion. Cela existe aussi dans les finances publiques : on optimise l'argent qui est mis à notre disposition et on a justement un service de contrôle de gestion qui fait partie de l'équipe de M. Foulon.

Quant à la dette par habitant, je ne vais pas y revenir dessus, quand on en parle, il faut également parler de l'autofinancement par habitant : si nous avons une dette par habitant de X, nous avons un autofinancement de Y qui est plus élevé et qui nous permet de rembourser nos dettes sans aucun souci.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoipé, M. Bergé votent contre.

MM. Ugalde, Barrère votent contre.

Adopté à la majorité.

M. le Maire : J'avais un petit sourire au coin des lèvres parce qu'il y a des gens dans cette maison, qui ne sont pas des élus, qui étaient tellement contents de ce budget qu'ils proposaient de faire une conférence de presse pour en parler. Alors, quand on a entendu tout ce qu'on a entendu, je crois que j'ai bien fait de ne pas la faire...

Je remercie moi aussi Dominique Foulon et les services qui suivent nos observations par rapport aux contraintes qu'on leur impose pour ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement.

### **O/J N° 6 - Budget primitif 2011 – Budget annexe de l'eau**

M. Soroste : Vous savez qu'à Bayonne, le budget de l'eau est aussi une particularité : toutes les villes n'en n'ont pas. Ici, nous avons la chance d'avoir des maires qui, il y a plus de 80 années (je ne me souviens plus de la date), ont fait une régie des eaux ; cela fait aussi partie de notre patrimoine.

M. le Maire : Et de nos acquis.

M. Soroste : Nous avons donc un budget de l'eau. Nous vous le proposons en augmentation. Il fonctionne très bien et s'équilibre à 14,3 M€, investissement et fonctionnement confondus. Nous avons d'ailleurs, au niveau de l'eau, présenté un plan d'investissement important pour les 10 ans à venir, parce qu'on aura de grandes dépenses d'entretien (on en a déjà parlé dans un précédent conseil municipal).

Je vous rappelle également qu'il s'agit d'une activité assujettie à la TVA, donc les chiffres dont je parle sont hors taxes.

Au niveau du fonctionnement, nous prévoyons 10,704 M€ de recettes de gestion courante contre 9,350 M€ pour 2010. Je vous rappelle une particularité : ces chiffres sont artificiellement gonflés, pour partie, par une redevance que nous encaissons mais que nous reversons à l'euro près. Nous encaissons, dans ces 10 M€, 6 M€ de redevances que nous reversons : les redevances d'assainissement ; donc, c'est une recette qui ne fait que transiter dans nos comptes. Le total des recettes de fonctionnement est donc de 11,076 M€ contre 9,7 M€ au budget 2010.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous prévoyons 10 M€ contre 9,7 M€ au budget primitif 2010, soit également une légère augmentation. Déduction faite des redevances dont je viens de parler, les charges réelles de gestion courante propres à la régie s'établissent en fait à 2,7 M€ contre 2,55 M€ au BP précédent, soit une progression de 7 %. Elles comprennent 1,6 M€ de charges de personnel, qui est le poste le plus important, et 1,1 M€ d'achats et charges externes ; pour ces derniers, nous prévoyons une augmentation de 15 % parce que nous avons 90 000 € de plus pour les fournitures et matériaux de manière à pouvoir réaliser davantage de travaux.

Par ailleurs, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2010, les charges financières sont stables, à un niveau extrêmement faible, compte tenu de l'activité d'eau, de 0,2 M€. Les charges exceptionnelles sont à 0,15.

Au final, l'accroissement sensible des recettes d'exploitation permet de doubler le virement à la section d'investissement et de dégager une capacité d'autofinancement brute prévisionnelle pour l'eau de 1,6 M€ (nous avons prévu en 2010 : 1,1 M€). Nous passons donc à 1,6 M€ d'excédent dans le fonctionnement, qui va nous permettre de financer une partie de l'investissement.

Nous prévoyons cette année 3,3 M€ d'investissement contre 2,8 M€ en 2010. Le remboursement du capital des emprunts : vous avez vu que les intérêts sont faibles, le capital aussi si bien que nous rembourserons 0,25 M€, quasiment identique à l'an dernier. En dépenses d'équipement, nous prévoyons 2,6 M€ contre 2,3 M€ en 2010. L'inscription la plus importante (je ne vais pas aller plus loin dans le détail mais vous l'avez en annexe) concerne le renouvellement des conduites de transport, grosse dépense pour l'eau : 1,14 M€.

En ce qui concerne le financement de ces dépenses, nous prévoyons l'autofinancement à 44 % et 30 % seulement pour l'emprunt : donc, nous n'empruntons que 30 % des investissements, avec 26 % de participations reçues.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver ce budget primitif 2011, le budget annexe de l'eau, présenté dans le document ci-annexe par nature et par chapitre.

Mme Capdevielle : Nous nous abstenons sur ce vote.

Mme Pibouleau-Blain : Je n'ai pas voté au conseil municipal d'octobre pour la nouvelle tarification sur l'eau. J'étais contre car, je le répète, il est choquant de constater une augmentation de la tarification, alors même que les usagers consomment moins (car c'était le constat qui était fait), par souci d'économie ou par difficulté économique.

Mme Gentili, vous nous avez expliqué la maîtrise du budget de l'eau avec ce raisonnement que ce budget s'équilibre par la tarification aux usagers. Lors de ce conseil municipal, nous convenions qu'une réflexion sur ce paradoxe soulevé était nécessaire et plus largement, sur la façon dont on finance maintenant le service de l'eau.

Il me semble que deux propositions doivent trouver leur place dans cette réflexion autour de la délibération sur le service de l'eau. La première concerne la nécessité de revoir, comme partout en France, la conception que nous avons des besoins élémentaires de la population. L'eau ne doit pas être une marchandise parce que l'eau est un besoin vital ; le droit à l'accès est universel et non commercial. C'est pourquoi le service de l'eau doit être en régie publique partout et qu'il paraît urgent de participer, à notre niveau et dans ce sens, à la création d'un espace public régional de l'eau, garant du contrôle citoyen et de l'indépendance vis-à-vis des intérêts privés. Par notre bon choix de gestion publique à Bayonne, nous pouvons œuvrer à la mise en place d'un tel espace régional visant à rétablir la totale gestion publique. Mais dès maintenant, et c'est une proposition, nous pouvons créer ici un contrôle citoyen à partir des associations environnementales et des quartiers. Il faudrait les solliciter pour que cette structure se mette en place : cela se fait ailleurs, dans d'autres départements.

La deuxième proposition concerne la mise en place expérimentale d'une autre tarification dont je souhaiterais, puisqu'on parle du budget pour cette année, la mise à l'étude rapide, à l'instar d'autres communes. Et parce que Bayonne peut à la fois faire converger les préoccupations sociales et la bonne maîtrise de l'eau, pourquoi ne pas imaginer d'autres bases de calcul ? Une part forfaitaire très faible pour tous, symbolique du droit à l'eau ; une part familiale éventuellement liée à la situation sociale ; mais aussi une part établissant des tranches relatives à la consommation. Selon une logique, qui n'est pas la nôtre : plus on consomme, plus on paie, pour le moins utile ou pour l'inutile, et non pas pour les besoins élémentaires.

Beaucoup plus moralisé, l'équilibrage des comptes serait le même en favorisant les économies et la responsabilisation des usagers, plutôt que d'appliquer un tarif unique avec la logique qui implique que moins on consomme, plus on paie, comme on le fait actuellement.

M. le Maire : Chère madame, je vous dirai simplement que de toute façon, il y a quelqu'un qui paiera ; si ce n'est pas l'usager, ce sera le contribuable ; ne vous y trompez pas. Heureusement qu'on est en régie et pas en affermage avec la Lyonnaise : qu'est-ce que cela serait ?

Mme Pibouleau-Blain : J'ai proposé une autre façon de faire payer...

M. le Maire : Oui, oui, Madame. Le professeur Nimbus aussi !

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

### **O/J N° 7 - Budget primitif 2011 – Budget annexe des parcs de stationnement**

M. Soroste : Là, nous sommes à 6 M€, contre 5,1 M€ en 2010. S'agissant d'une activité assujettie à la TVA, là aussi, les montants indiqués sont hors taxes.

En fonctionnement, les recettes : 2,93 M€ ; nous prévoyons quasiment le même niveau de recettes de stationnement qu'au budget précédent : la prévision de 2010 est donc reconduite en 2011. Les dépenses de fonctionnement sont également globalement stables à 2,93 M€, comme les recettes : les achats et charges externes représentent 917 000 €, soit une hausse de 4 % sur ce poste ; pour les frais de personnel, nous prévoyons 995 000 €, en progression de 1,5 %.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses représentent 3,2 M€ contre 2,2 M€ l'exercice précédent, donc nous faisons un gros effort d'investissement pour le stationnement. Le remboursement du capital des emprunts représente, là aussi, un montant faible de 0,3 M€. Les dépenses d'équipement sont en forte progression puisqu'il est prévu 2,5 M€ d'investissement, soit 1 M€ de plus qu'au BP 2010. Les principales inscriptions pour cette année concernent le futur parc Belfort pour 0,9 M€, les travaux de rénovation du parc Paulmy pour 1 M€ et l'amélioration du matériel péager de plusieurs parcs pour 400 000 €.

Pour financer ces dépenses, nous prévoyons des recettes d'investissement qui se ventilent de la manière suivante : le recours à l'emprunt, 1 M€ contre 0,5 M€ en 2010 ; les dotations aux amortissements que nous générons, 0,7 M€ ; et nous estimons les amendes de police que nous affectons à ce financement à 1,5 M€ contre 0,9 M€ en 2010, suite à la revalorisation importante de la valeur du point utilisé pour la répartition effectuée au niveau national.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2011 du budget annexe des parcs de stationnement présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.2331-10 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver la reprise partielle du produit des amendes de police en section d'exploitation pour un montant prévisionnel de 370 000 € afin de financer les dotations aux amortissements des parcs bâtis.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.  
M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.  
MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.

### **O/J N° 8 - Budget primitif 2011 – Budget annexe de l'assainissement non collectif**

M. Soroste : Ce budget est extrêmement faible puisqu'il s'élève à 5 000 €.

Le budget annexe de l'assainissement non collectif, tenu en comptabilité M49, ne comporte qu'une section de fonctionnement. S'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants indiqués sont hors taxes.

En dépense, un crédit de 5 000 € est ouvert au chapitre 67 afin de pouvoir verser, le cas échéant, des subventions aux propriétaires réalisant des travaux de mise en conformité du dispositif d'assainissement de leur habitation.



Une recette de même montant est prévue au chapitre 70 pour les redevances susceptibles d'être facturées au cours de l'exercice.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2011 du budget annexe de l'assainissement non collectif, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

### **O/J N° 9 - Vote des taux d'imposition 2011**

M. Soroste : Comme chaque année, il convient de fixer les taux des impôts directs locaux. En raison de la réforme de la fiscalité locale, la date de notification des bases prévisionnelles pour 2011, comme je l'ai dit tout à l'heure, a été retardée par la Direction générale des finances publiques. Aussi, les montants indiqués correspondent à une estimation de ces bases prévisionnelles. Nous prévoyons les évolutions suivantes : taxe d'habitation + 3,1 %, taxe foncière sur propriétés bâties + 4,6 %, taxe foncière sur propriétés non bâties + 56 %

La variation indiquée comprend l'actualisation générale des bases de 2 % retenue par la loi de finances pour 2011.

A taux d'imposition constants, le produit fiscal obtenu avec ces bases prévisionnelles représenterait 24 469 114 €, soit une progression de 3,7 % par rapport au produit effectivement perçu en 2010. Juste la ventilation : taxe d'habitation = 13 646 213 €, taxe foncière bâti = 10 721 827 € et taxe foncière non bâti = 101 074 €.

Comme annoncé lors des orientations budgétaires, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la deuxième année consécutive de manière à ne pas accroître la contribution fiscale des bayonnais.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2011 comme indiqué.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

### **O/J N° 10 - Subventions attribuées pour l'année 2011**

M. Soroste : Compte tenu de l'intérêt que représente la vie associative pour l'ensemble des Bayonnais, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations figurant dans le tableau joint à la note de synthèse. Leur total s'élève à 4 012 400 €. Par ailleurs, il est proposé l'inscription d'un crédit de 5 000 € en faveur des établissements scolaires bayonnais du second degré, publics et privés, pour l'organisation de voyages éducatifs, le renouvellement de la subvention aux établissements scolaires privés, au titre du soutien à la restauration scolaire, soit 174 500 € ainsi que la reconduction des subventions attribuées en 2010, pour le Centre communal d'action sociale (2 400 000 €), la Caisse des écoles et le G.I.P. Conseil départemental d'accès au droit des Pyrénées-Atlantiques.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux établissements publics et aux établissements d'enseignement privé telles que détaillées en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement nécessaires.

Mme Thicoipé : Le code général des collectivités territoriales stipule que les documents budgétaires doivent être assortis d'annexes et notamment de la liste des concours attribués par la commune aux associations sous forme de prestations en nature et de subventions. La valorisation des avantages en nature viendrait ainsi compléter l'information minimale sur la nature des biens mis à la disposition des associations par les collectivités territoriales.

La Ville de Bayonne, le 16 décembre dernier, disait aux Bayonnais avoir engagé depuis plusieurs mois, un état des lieux des locaux municipaux mis à disposition des associations et disait être capable de fixer un cadre général relatif à cette mise à disposition. Rappelons que la Ville de Bayonne avait été conseillée en cela par la chambre régionale des comptes, et avait ainsi indiqué qu'elle « mènerait un travail pour produire un état annuel des charges découlant des mises à disposition gratuites ».

Dans un second temps, Monsieur Grenet, vous promettiez aux Bayonnais de soumettre à l'approbation du conseil municipal, lors de la prochaine séance, et je vous cite « au premier trimestre 2011, une convention-type de mise à disposition des locaux fixant les droits et obligations des parties, sur la base des principales dispositions, comme l'entrée en vigueur de la convention-type à l'échéance des conventions en cours (durée de trois, six ou neuf ans), caractéristiques du local mis à disposition (type, superficie), paiement d'un loyer ou valorisation, possibilité d'utilisation des locaux par la commune sous certaines conditions, usage conforme à la destination, préavis en cas de non reconduction, interdiction de sous-location, et prescriptions particulières pour les travaux et règles de sécurité.

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit ma collègue tout à l'heure. Nous sommes demain au mois d'avril et nous nageons encore en plein brouillard puisque aucune délibération en ce sens n'est proposée. Et permettez-moi, pour résumer mon intervention, de citer une célèbre phrase du conte de Barbe-Bleue de Perrault et puisque ma soeur s'appelle effectivement Anne, « Asso ma chère Asso, ne vois-tu rien venir ? » Et malheureusement, je ne peux que répondre pour elle : « Je ne vois que le soleil qui poudroie et la subvention qui décroît ! »

Donc, au regard de ces éléments et eu égard à la transparence qui n'est toujours pas de mise dans ce domaine, nous nous abstiendrons de voter cette délibération.

M. Barrère : Nous regrettons la baisse des subventions aux associations qui font un travail remarquable du point de vue de la cohésion sociale et de la réputation culturelle et sportive de notre ville, ce qui nous conduira à nous abstenir sur cette résolution. Toutefois, nous notons que, contrairement aux autres années, ne figure pas à l'ordre du jour de ce conseil la délibération relative à la convention de financement de la SASP Aviron bayonnais rugby pro. Pouvez-vous nous en indiquer la raison et connaître le montant qui a été inclus dans le budget primitif 2011 ?

M. le Maire : Tout à fait.

D'abord, je voudrais dire à Mme Thicoipé, à titre personnel, que vous avez bien fait de poser cette question parce que je l'ai posée moi-même ce matin aux services ; sauf que c'est plus facile de poser la question que de régler le problème parce qu'il est extrêmement complexe. On est au travail, on est en train d'aboutir aujourd'hui et on pense qu'on déterminera un barème, parce qu'il y aura ceux qui n'auront pas payé, mais on valorisera dans le cadre de la subvention l'apport du loyer, et puis il y a ceux qui paieront : ce ne sont pas les mêmes et ils n'ont pas la même vocation dans la ville.

Je pense que nous pourrions mettre ceci en place avant la fin du premier semestre de façon à commencer à pouvoir encaisser sur le deuxième semestre la moitié de ce qu'ils nous devront dans l'année. C'est un travail qui a été mené notamment avec Thomas Jaussaud et les services, vous pensez bien que ce n'est pas moi qui m'en occupe personnellement. Je peux vous dire que c'est un travail extrêmement compliqué, qu'il y a eu beaucoup de réunions (tous les témoins peuvent le confirmer) et je pense que nous allons aboutir dans les prochains jours pour qu'on puisse effectivement, au prochain conseil, vous donner les bases de notre réflexion, qui ont servi à l'application d'une règle définie.

Mais, je vous le répète, c'est une grande première, je n'ai jamais fait cela. Et c'est vrai que la chambre régionale des comptes nous a incités à aller dans cette voie ; ce n'était pas forcément par plaisir qu'on le faisait parce que c'était plutôt lourd comme démarche : il fallait la faire, on l'a faite. On a pris un peu de retard mais il n'y a aucune volonté de remettre en question ce qu'on vous a dit. C'est simplement un peu de retard par rapport à la démarche, qui a été infiniment plus compliqué que ce que l'on pensait.

Pour ce qui est de la question que pose M. Barrère, nous sommes dans une situation à l'Aviron bayonnais rugby pro qui, aujourd'hui, nous conduit à mettre entre parenthèses sa subvention. Nous avons fait, comme on le fait chaque année, un premier versement de 350 000 €, qui est un acompte de cette subvention.

Aujourd'hui et tant qu'on n'y verra pas plus clair dans l'avenir du rugby pro à Bayonne, il est hors de question qu'on détermine un montant de subvention. Ce qu'il y a de sûr : ce n'est pas le contribuable bayonnais qui paiera le départ de M. Afflelou. Par ailleurs, nous voulons avoir des éléments suffisamment sérieux pour connaître véritablement la situation du club et quel est le projet qui sera validé par les actionnaires, car ce sont bien eux et pas le maire de Bayonne qui vont définir ce qui se passera. Est-ce qu'il y aura deux projets, deux listes ? Je n'en sais rien.

Ce que je peux vous dire, c'est que je suis un observateur attentif, qu'il ne faut pas oublier le rôle du contribuable bayonnais dans le développement du sport de haut niveau à Bayonne. Je ne rappellerai pas les investissements qui ont été consentis, ainsi que les subventions qui ont été allouées, parfois d'ailleurs au grand dam de l'équipe qui est en face...

M. Bergé : On a vu le résultat.

M. Labayle : Oui, mais vous ne les avez jamais votées, donc ce n'est pas la peine d'en parler.

M. le Maire : Ecoutez, M. Bergé, vous perdez une belle occasion de vous taire, mon cher ami. Vous êtes un élu régional aujourd'hui, un peu de réflexion, vous n'êtes plus le petit militant de base qui pouvait se permettre de faire des observations...

Vous dites n'importe quoi, je ne gère pas l'Aviron bayonnais. Il est bien géré, sur le plan administratif et financier, sauf que, sur le plan sportif, il est très mal géré. Et force est de constater, puisque la Ligue nationale de rugby a communiqué hier sur son site le classement des budgets des clubs : nous sommes 6<sup>ème</sup>, juste derrière le Racing-Métro et nous allons finir 9<sup>ème</sup> ou 10<sup>ème</sup> et il y a 4 clubs qui ont des budgets significativement moins importants qui sont devant nous. Cherchez l'erreur ! Et quand l'actionnaire principal demande véritablement une expertise solide et compétente sur le plan sportif, je pense que ce qui se passe aujourd'hui est en train de prouver qu'il avait raison.

De ce côté-là, je laisse les actionnaires décider du sort de l'Aviron bayonnais rugby pro, nous verrons ensuite ce que nous ferons en matière de subvention. A ce sujet, mon ami Cohen, le maire de Toulouse, a fait exactement ce que nous faisons avec le Stade toulousain : après la démission du président du conseil de surveillance, il ne versera pas la subvention tant qu'il ne saura pas où en est exactement le club sur le plan financier et ce qui va se passer à l'avenir. Nous sommes dans des situations un petit peu parallèles, sauf que les résultats sportifs ne sont pas forcément les mêmes, les budgets non plus, il est vrai.

Mais, enfin, aujourd'hui, ce qu'on peut constater, c'est que le budget de l'Aviron bayonnais devrait lui permettre d'avoir de bien meilleurs résultats sportifs que ceux qu'il a. Je vous signale que le Biarritz olympique est derrière lui, Montpellier, Castres, Perpignan aussi, qui sont tous devant au classement. Il y a quand même une question qui se pose par rapport à la façon dont l'argent dont il dispose est utilisé sur le plan sportif.

J'espère que j'ai été clair.

M. Bergé : Je n'ai pas envie de polémiquer sur l'Aviron bayonnais parce qu'il y a eu suffisamment de polémiques ces derniers temps...

M. le Maire : Qu'est-ce que vous faites alors ?

M. Bergé : Non, ce n'est pas dans l'intérêt des Bayonnais. Simplement, il faut savoir reconnaître que depuis des années, nous évoquons une gestion du club qui n'allait pas dans le bon sens et le contrôle qu'aurait dû justement faire la Ville de Bayonne, notamment en termes d'infrastructures, n'est pas allé dans le bon sens. Maintenant, dont acte !

Simplement, le rôle du maire de Bayonne, dans ce cas précis, n'est pas d'être un arbitre joueur. Le problème, c'est qu'il y a la Ville de Bayonne qui gère les infrastructures et il y a un club de rugby professionnel, comme vous le dites, avec des actionnaires. En gros, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est qu'en fonction du choix des actionnaires, vous déterminerez l'aide que vous donnerez, alors que depuis des années...

M. le Maire : Monsieur, je ne peux pas vous dire cela parce que c'est faux. J'ai dit « on verra quel est le projet ». Moi, je ne m'attache pas à des noms, je ne soutiens pas Tartampion, je soutiens l'Aviron bayonnais parce que l'Aviron bayonnais, aujourd'hui, dans cette ville, a un rôle important sur le plan médiatique et sur le plan économique, l'étude qu'on a faite avec la chambre de commerce l'a prouvé. Donc, j'ai le droit quand même, parce que les contribuables ont participé au financement...

M. Bergé : Nous sommes d'accord.

M. le Maire : ...et à la croissance de ce club, de savoir ce qu'il va devenir demain. Et, je le répète, le contribuable ne montera pas dans le Titanic.

M. Bergé : Vous m'avez coupé, mais moi, c'est parce que j'étais peut-être un peu inexpérimenté, vous, je ne sais pas pourquoi, mais je voudrais juste dire, par rapport à l'Aviron bayonnais, qu'il faut clarifier les relations entre la Ville et le club. C'est ce que demandent les Bayonnais, c'est ce que nous demandons depuis des années. 22 M€, en 10 ans, à l'Aviron bayonnais et le résultat qu'on connaît : l'année dernière une équipe qui aurait dû être rétrogradée, et cette année, un club qui se retrouve encore dans la catégorie faits divers.

Je ne veux pas aller plus loin, ce que je veux, c'est simplement, qu'enfin, on clarifie les relations entre le club et la Ville et qu'il n'y ait plus aucun enjeu politique dans la gestion de ce club. A partir de ce moment-là...

M. Labayle : Qu'est-ce qu'il nous fait là, si ce n'est pas de la politique ?

M. Bergé : Je ne fais pas de la politique, je veux qu'on en sorte tous, mais également le maire de Bayonne.

M. le Maire : Oui... Ecoutez, M. Bergé, s'il vous plaît, moi, c'est une société anonyme à objet sportif, il y a 88 actionnaires et ce sont eux qui décident ; ils nomment un conseil d'administration et celui-ci gère. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que les administrateurs sont contestés par bon nombre d'actionnaires, par rapport à leur investissement dans le club et le retour qu'ils ont en matière de résultats sportifs. C'est tout. Moi, j'observe ce qui se passe et force est de constater qu'avec l'argent public, je ne vais pas soutenir n'importe quoi.

M. Bergé : Nous sommes d'accord là-dessus.

Mme Thicoipé : Je voudrais réagir sur le terme de « militant de base ». Je vous félicite, M. le Maire. Nous sommes fiers d'être des militants de base et si, nous, nous ne faisons pas de politique, quand vous, vous dites cela, vous faites quoi ? Vous êtes méprisant et nous, nous sommes très fiers d'avoir fêté notre victoire avec les militants de base que nous sommes, et qui sont sortis du chapeau.

M. le Maire : Ecoutez, Mme Thicoipé, il faut savoir raison garder...

Militant de base, mais on l'a tous été, un jour ou l'autre, dans notre jeune âge !

Mme Thicoipé : On l'est toujours.

M. le Maire : Oui, quand vous aurez des responsabilités, vous serez plus dans votre bureau qu'en train de serrer des mains, mais c'est autre chose.

Je vais vous dire simplement, Madame, que quand on passe du statut, effectivement, de militant et qu'on devient un homme public élu, il y a des discours qu'on est plus habilité à tenir : il faut les laisser aux militants et pas aux responsables politiques.

Il se trouve aujourd'hui que Mathieu, pour qui j'ai de la sympathie par ailleurs, avec lequel on discute très souvent de tous ces problèmes en dehors de ce cénacle du conseil municipal, et je crois que cela se passe plutôt bien, est conseiller régional et que ce n'est

plus le Mathieu Bergé qu'on a connu avant, qui était un simple militant. C'est ce que j'ai voulu dire.

Quant à mépriser les gens, Madame Thicoipé, j'ai 72 ans, je n'ai jamais méprisé personne, jamais, sinon, d'ailleurs, je ne serais plus là depuis longtemps.

Mme Pibouleau-Blain : Je ne suis pas intervenue, là, à nouveau, sur les subventions parce que je suis intervenue dans le cadre du budget. Simplement, je précise, qu'une fois de plus, nous avons un vote global et qu'on ne peut pas voter pour des associations qui sont toutes différentes, avec des budgets différents, sur un vote global. Je rajoute donc encore une fois cette remarque à mon vote négatif.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

### **O/J N° 11 - Remises gracieuses de créances**

M. Soroste : Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière et ainsi de leur accorder les remises partielles telles que fixées en note de synthèse, soit un montant total de 2 272,42 €.

Adopté à l'unanimité.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **O/J N° 12 - Validation du diagnostic du territoire et adoption de la stratégie de l'Agenda 21**

Mme Bisauta : L'élaboration de l'Agenda 21 de Bayonne s'est déroulée en plusieurs étapes : adoption d'une charte de la participation citoyenne servant de base à la concertation menée tout au long de la démarche, puis diagnostic du territoire de la Ville réalisé par un bureau d'études et enfin, définition avec l'ensemble des acteurs concernés de sept axes stratégiques d'intervention. Il est demandé au conseil municipal d'adopter la stratégie de développement durable de l'Agenda 21 de Bayonne, telle qu'exposée en note de synthèse, étant précisé que le programme d'actions concrètes qui en découlera, sera validé dans sa version finale lors d'un prochain conseil municipal, avant d'être présenté publiquement lors d'un forum en fin d'année 2011.

M. Ugalde : Comment ne pas voter favorablement à des concepts aussi consensuels que « Mieux vivre ensemble » ou « Se mobiliser pour le développement durable », autant de notions que le rapport n'hésite pourtant pas à qualifier, à mon avis un peu pompeusement, de stratégiques... La stratégie de développement durable, nous avons bien compris qu'on l'aborderait vraiment un petit peu plus tard, lors, comme vient de le dire Martine, du Forum 21 aux particuliers.

En attendant, pour ce soir, on se prononce sur des concepts généralistes synthétisés par un bureau d'études : encore un ! Le vrai défi de l'après diagnostic qui ne peut que faire consensus, puisque ce sont les Bayonnais qui l'ont largement inspiré, va tout de même consister maintenant en notre capacité ou non à dépasser le cadre des consultations un

peu stéréotypées qui se sont déroulées jusqu'à présent. La force de l'esprit Agenda 21 réside en effet dans l'obligation qui est faite à ses animateurs d'éviter de ne choisir dans les remontées de terrain ou d'expérience que les éléments qui viennent aider, supporter des décisions prises en amont depuis longtemps. Je pense par exemple aux problématiques de transport public. Bref, sortir du jeu de rôles habituel, souvent entretenu par des citoyens plutôt conciliants, pour accepter la confrontation de concepts généraux, techniquement validés, à la réalité des Bayonnaises et des Bayonnais. Y compris et surtout, quand l'expérience montre qu'on peut faire fausse route.

C'est donc lorsqu'on abordera les axes vraiment stratégiques de cette consultation qu'on comprendra vite si elle répond aux exigences d'un débat sans concession ou à une agitation sur fond de bons sentiments.

En attendant, BPC dit oui, bien sûr, mais sans risque, on le reconnaîtra, à la favorisation, par exemple, « d'une économie soutenable ». Encore un concept qu'il faudra très vite confronter, je le répète, aux vrais enjeux d'un dossier, par exemple comme Ikea, puisque je crois savoir que, dès la semaine prochaine, nous en saurons un petit peu plus à ce sujet.

Mme Bisauta : Je pense que la démarche qui est développée est une démarche de fond. La stratégie fait partie de la deuxième vague des ateliers qui ont eu lieu. Nous en sommes maintenant à l'écriture des fiches actions. Croyez que c'est assez lourd : je crois qu'on en a déterminé à-peu-près 90. Les services qui sont là savent le travail que cela représente parce que peut-être que, contrairement à d'autres initiatives, le travail est fait ici, service par service et thème par thème. Donc, je pense que c'est un Agenda 21 qui a une certaine sincérité.

Ensuite, nous avons mobilisé un club des partenaires qui comprend environ 40 entreprises et associations : croyez que ce n'est pas tout à fait rien de le gérer. Le fait qu'à chaque démarche, ce soit le plus largement porté par le plus grand nombre de personnes possible, est quelque chose d'assez lourd, auquel nous tenons et qui n'est pas évident à faire. On mènera la démarche jusqu'au bout. Il y aura 90 fiches-actions qui fixeront, par thème, l'objectif et le temps qu'on se donnera pour chaque démarche ; 90, cela peut paraître beaucoup, des villes sont allées jusqu'à 250 ou 300 pour rester au milieu du gué. Donc, je pense que c'est un chiffre raisonnable, à ne pas dépasser, parce qu'il arrive un moment où ce n'est pas possible de faire face à l'ensemble des thématiques.

C'est la démarche qu'on a mise en place ; je crois que nous en sommes à la 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> formation des agents de la ville, qui sont assurées par des associations comme 4 D (pour ceux qui connaissent) ou WWF. Je pense que la démarche qui a été adoptée ici, à défaut de séduire tout le monde, a au moins un fond de sincérité. En tout cas, je le revendique.

M. le Maire : A juste raison, je peux en témoigner ; pourtant, par rapport à tout ce travail, qui est extrêmement lourd, je pense qu'il ne convient pas d'ironiser mais simplement de t'adresser nos remerciements, Martine.

M. Etchegaray : Heureusement qu'on n'ironise pas parce que, moi, je veux uniquement parler du volet culture puisqu'il se trouve que cet Agenda 21 a décidé, ce qui est quand même une première en France (en tout cas, il y a peu d'exemples), de consacrer un volet à la culture. Cette démarche a pu paraître à certains d'entre nous, complexe, théorique, parce c'est vrai qu'il faut entrer dans le processus mais pour peu qu'on veuille bien y consacrer un peu de temps et assister aux réunions, on comprend assez rapidement

l'intérêt qu'il y a à rentrer dans ce type d'exercice. D'abord, l'intérêt, c'est de rencontrer des citoyens, dans un contexte totalement différent de ceux que l'on connaît habituellement, c'est-à-dire des citoyens qui viennent faire des observations, pas toujours très sympathiques, il est vrai, à l'endroit de l'action que l'on mène.

A titre personnel et au titre de la délégation qui est la mienne, uniquement la culture évidemment, j'ai, à l'occasion de ces rencontres, beaucoup appris de la part de personnes que, pourtant, quelquefois, j'avais croisées dans la rue ou rencontrées dans une autre réunion. Il y a une démarche spécifique de l'Agenda 21 qui m'a permis de porter un regard différent sur cela.

Alors, pas de suspicion sur la qualité de ce travail, du bureau d'études en particulier, et croire qu'au final, on arrivera peut-être à mieux comprendre la demande. Je le dis en matière culturelle, mais pas que dans le domaine de la culture car c'est aussi quand même un problème que de savoir l'adéquation qu'il y a entre la demande et l'offre dans tous les domaines de la politique publique, et l'action culturelle n'en n'est qu'un parmi d'autres.

Mme Pibouleau-Blain : J'ai été contre la démarche dès le départ, je ne suis pas d'accord. Quand Martine disait « certains ne sont pas d'accord », c'est vrai que j'avais qualifié cette démarche d'entonnoir. Je maintiens, quant à la consultation démocratique notamment, et je pense, puisque là j'ai la parole, qu'il n'est pas besoin de faire une réunion tout au bout d'un long processus assisté par un cabinet d'études, qui se fait payer vraiment cher. On n'a pas besoin de tout cela pour savoir que les jeunes, à Bayonne, ont envie d'avoir une salle pour faire de la musique tranquillement.

Le groupe Bayonne ensemble, quand il se présentait aux élections, l'avait dit. Vous vous rendez compte, 2009 ... On arrive à des grandes résolutions qu'on a envie de vivre ensemble... Mais avait-on besoin de faire ce genre de processus si long pour en arriver là ? Mais tout le monde sait cela.

Ce qui intéresse les gens, c'est quand même bien les actions et pour le moment, on ne les a pas.

M. le Maire : Merci. Tout le monde appréciera : « il n'y a qu'à, faut que, tout le monde sait faire ».

Mme Pibouleau-Blain vote contre.  
Adopté à la majorité.

### **O/J N° 13 - Mise en œuvre de la concertation sur l'éco-quartier du Séqué - Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une mission d'assistance**

Mme Bisauta : La Ville souhaite mettre en œuvre une concertation active avec les futurs habitants de l'éco-quartier du Séqué afin qu'ils soient associés à la définition des espaces de loisirs collectifs et des équipements publics ainsi qu'à leur gestion. Elle sera accompagnée dans sa démarche par un bureau d'études chargé d'une mission d'animation de cette concertation. Celle-ci entre dans le champ d'intervention de la Caisse des dépôts et consignations, qui a fait du soutien aux éco-quartiers labellisés un axe stratégique de ses activités. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes



de la convention-cadre de partenariat avec la CDC dont les modalités sont détaillées en note de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : En fait, un quartier très typé en matière de développement durable, ce qui signifie une autre façon de vivre dans le quartier. Ce sont des mots, il n'empêche que cela va correspondre à des réalités. Moi, ce travail, en amont, me paraît indispensable parce que, je le répète, un écoquartier, on en parle aujourd'hui c'est de la tarte à la crème, mais un vrai écoquartier, c'est une autre façon d'envisager le vivre ensemble et cela nécessite, avant d'habiter ledit quartier, de savoir comment faire pour bien le vivre et être véritablement dans une démarche innovante et de développement durable.

Je suis donc très favorable à la proposition qui est faite ; je crois d'ailleurs que ce sera très intéressant de rencontrer ces gens qui vont habiter au Séqué puisque la commercialisation s'est faite à bon train. Aujourd'hui, pour tous les projets que vous allez voir dans le bulletin municipal, vous verrez que la commercialisation s'est faite extrêmement rapidement. Il y a donc une forte demande mais il faut accompagner le projet et faire en sorte que les gens ne soient pas dépaysés et fassent que ce quartier fonctionne bien, avec des équipements publics que nous allons mettre en place après en avoir discuté avec eux pour savoir ce qu'ils veulent dans ce quartier où il y aura 580 logements : on ne va pas le leur imposer.

Et c'est là aussi, par le biais de cette étude et de ces rencontres, que nous pourrions parler avec eux de ce qu'ils attendent sur le terrain comme participation en termes d'équipements publics, financés, bien entendu, par la Ville et qui sont d'ores et déjà budgétés dans le programme du Séqué.

Mme Pibouleau-Blain : Il se trouve que ce qui vous paraît évident, pour moi, n'est pas évident. Je pense sincèrement que faire de la concertation, oui, le vivre ensemble dans un quartier, d'accord, mais pourquoi prendre un cabinet d'études ? Donc, je vais en dire quelque chose.

M. le Maire : Vous savez, Madame, il y a des gens qui travaillent et qui sont conseillers municipaux. Il y a des gens qui travaillent et qui font cela en plus de leur travail. Vous comprenez ? Ils ne sont pas à temps plein.

Mme Pibouleau-Blain : Faire de la concertation auprès des nouveaux occupants d'un quartier, c'est très bien. Mais le cadre est contraint : enveloppe budgétaire affectée à l'aménagement et aux équipements, et limitatif ; plan d'ensemble d'organisation de la ZAC à conserver. On peut donc se demander quelle réelle marge de décision pour ces nouveaux habitants : très souvent, cela n'est que consultatif. Cela fait penser à une vitrine ou encore, une sorte de réserve d'indiens : on va apprendre à des habitants à vivre écolos ensemble ; on va leur apprendre à organiser des partages, des entraides ; on va leur apprendre à composter collectivement. Alors qu'à seulement quelques centaines de mètres, un espace socio-culturel municipal pédale pour organiser une vraie participation des habitants à son projet d'animation de quartier : on ferait peut-être bien de s'en occuper. Et alors que la mise en place d'une politique active de tri des déchets à la source, en tant que projet municipal, et de développement durable vous fait hausser les épaules régulièrement, vous qui préférez vous en remettre aux experts du tri mécanobiologique...

M. le Maire : Ah... On va y venir, n'anticipez pas.

Mme Pibouleau-Blain : Mais ce n'est pas loin, non plus, de ce quartier. Quand le politique s'en remet intégralement aux experts, au Japon comme ailleurs, le pire est à craindre.

Ce qui frappe, évidemment, dans cette affaire, c'est la facture : 109 000 € pour faire dire, par exemple, à des habitants, qu'ils aimeraient peut-être voir à proximité un bureau de poste, une antenne de sécurité sociale, une école maternelle, une crèche. A l'heure de la réduction drastique des moyens matériels et humains dans les services publics et au nom de la RGPP, cela relève presque de la provocation. Le montant de cette prestation de concertation, qui ressemble à une usine à gaz, comme les précédentes, ainsi qu'à un fromage pour consultants sachant se vendre, me paraît totalement excessif et pas du tout nécessaire, même si la Caisse des dépôts et consignations, vénérable institution créée en 1816, pour établir la confiance dans les finances publiques et assurer la protection de l'épargne, y prêterait son concours.

Certes, la CDC a bien évolué dans ses activités depuis sa création (ce n'est pas inintéressant de constater l'évolution), intervenant notamment comme financeur et acteur de la politique de la Ville. Son plan stratégique « Elan 2020 », lancé en 2007, prévoit effectivement, parmi 4 priorités, celle du développement durable mais elle a peut-être mieux à faire avec les fonds à sa disposition, essentiellement fonds publics et produits de l'épargne, que de participer à telle hauteur à ce type de prestation.

A moins de vouloir couvrir pudiquement d'un voile écologique et durable, une vitrine en somme, certaines de ses activités dans le secteur des fonds communs de placements à risques, cette étude, une autre de plus, ne fait que montrer votre embarras, M. le Maire, votre embarras, Madame, votre difficulté à savoir organiser, en toute simplicité, des instances citoyennes de quartier, des instances de consultation, des instances de concertation. Franchement, qu'est-ce que c'est compliqué pour fournir des usines à gaz pareilles !

Pour cette raison et pour le montant excessif et inutile envisagé pour cette prestation, alors que tant d'autres besoins de financement prioritaires existent par ailleurs, dans un budget contraint, je voterai contre.

M. le Maire : A ce sujet, je vous précise que l'espace socio-culturel municipal pédale, mais pas à côté du vélo.

Oui, Mme Bisauta, vous voulez répondre ? Effectivement, recevoir des leçons à longueur de journée est un peu indigeste, vous savez ?

Mme Bisauta : Je voudrais répondre parce que le bureau d'études qui va travailler avec nous, là, va accompagner la concertation depuis le moment où les personnes auront fait le choix d'habiter au Séqué jusqu'au moment où elles seront dans les murs, et probablement, un petit peu en activité après.

D'abord, au niveau des espaces publics, de ce que seront les activités de la maison commune et y compris de tout un espace qui servira probablement à de la culture potagère, il va y avoir des choix faits par les habitants. Il reste encore énormément de possibilités de faire des choix, qui sont obligés d'être discutés par des gens qui, à l'heure actuelle, ne se connaissent pas. Donc, il y a toute une prise en charge à faire et je ne pense pas que les services aient la capacité de mener ces rencontres et ce travail parce que c'est quand même une charge de travail importante, qui va être menée par des personnes qui ont l'habitude.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'il va y avoir quand même dans cet écoquartier des façons de faire face à des défis nouveaux, qui sont des défis énergétiques, des défis au niveau des déchets, des défis au niveau de l'eau. Et on s'est rendu compte (ceux qui sont passés avant, vous verrez l'étude qu'a fait Dunkerque ou encore Lille, Grenoble) que dans ces nouvelles urbanisations, ce qu'il n'y avait pas, c'était quasiment une formation. Pour ces nouveaux modes de vie et leurs appropriations, le bénéfice attendu peut varier entre moins 40 % et 30 %, c'est-à-dire qu'on peut complètement compromettre, au niveau du BBC par exemple, les choix qui ont été faits initialement, par des comportements qui ne seraient pas tout à fait adaptés, parce que ce ne sont pas des comportements que nous avons tous habituellement.

Il y a donc véritablement un besoin, au-delà de la participation, de formation, de discussion, parce que ce sont des habitudes à prendre qui sont légèrement différentes, et pour certains thèmes très différentes, et que le fait de ne pas les appliquer régulièrement dans ces nouveaux équipements peut amener des résultats pas à la hauteur de ce qu'on a imaginé lors de la réflexion du projet et de la construction. Il y a notamment un rapport de la ville de Dunkerque concernant un écoquartier qui est en bord de l'eau, qui est très intéressant et qui a beaucoup attiré notre attention : je crois qu'il faut, modestement, savoir se servir de l'expérience des villes qui nous ont précédés, qui ont fait dans ce domaine œuvre de pionnières et qu'il faut saluer.

M. le Maire : Tout à fait d'accord. Simplement, c'est anecdotique, mais pas tout à fait quand même, la Caisse des Dépôts et consignations, dont tout le monde sait qu'elle est constituée d'imbéciles, finance ce projet à 50 %

Mme Pibouleau-Blain vote contre.  
Adopté à la majorité.

#### **O/J N° 14 - Conventions avec EDF en faveur de l'efficacité énergétique au titre de l'année 2010**

M. Causse : Par délibération du 5 février 2009, le conseil municipal a approuvé le partenariat liant la Ville à EDF concernant les actions réalisées en faveur de la maîtrise d'énergie et du développement des énergies renouvelables et donnant lieu à la perception de certificats d'économie d'énergie. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions définissant les opérations retenues en 2010 et fixant la participation financière d'EDF au bénéfice de la Ville à 8 000 €.

Adopté à l'unanimité.

### **URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE**

#### **O/J N° 15 - Mise en place d'une OPAH-RU « Renouvellement urbain du Centre ancien de la Ville de Bayonne » sur le secteur sauvegardé et signature de la convention**

M. Gouffrant : Depuis plus de 25 ans, la Ville mène une action soutenue et continue pour la revitalisation du secteur sauvegardé dans un contexte urbain difficile. Ces efforts ont permis la réhabilitation de plus de 1 125 logements et un infléchissement sensible de la courbe démographique du centre ancien. La poursuite de cette politique nécessite aujourd'hui de traiter les situations de blocage, notamment liées aux problèmes

d'insalubrité. Ainsi, il a été décidé la mise en oeuvre, sur le secteur sauvegardé et pour les 5 ans à venir, d'une OPAH-RU axée sur le mal-logement et la réhabilitation durable du parc ancien, s'inscrivant dans les autres programmes en cours : PNRQAD, URBACT-LINKS. La convention correspondante définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre en cohérence avec ceux du PLH, les dispositifs incitatifs et coercitifs créés à cet effet et les moyens financiers mobilisés (8 M€ sur la durée), ces éléments étant détaillés en note de synthèse. Le conseil municipal est invité à approuver les termes la convention d'OPAH-RU « Renouveau urbain du centre ancien de la Ville de Bayonne » sur le secteur sauvegardé et à autoriser M. le Maire à la signer.

M. Soudre : « En ce début de XXIème siècle, beaucoup de nos villes sont malades. Mais elles ne sont pas malades simplement de leurs banlieues, elles ne sont pas seulement victimes de l'étalement urbain, elles sont également usées dans leur cœur ». Je ne peux qu'être d'accord avec l'auteur de ces phrases, personnalité politique avec qui, pourtant, je n'ai que peu de proximité, puisqu'il s'agit de Madame Christine Boutin, l'ancien ministre du Logement et de la Ville, passée par Bayonne, on s'en souvient, en août 2008.

La délibération que vous présentez ce soir peut être pour beaucoup complètement aride, surtout si on a du mal à s'y retrouver au milieu d'une forêt d'acronymes comme PNRQAD, PLH, PIG, OPAH-RU, DUP, URBACT-LINKS, PSMV, EPFL, etc... Si on veut y porter un regard plus sociologique, voire plus politique, nous voyons en filigrane les questions concernant l'habitat indigne, la précarité énergétique ou la mixité sociale. Comprenez que pour quelqu'un qui, il y a encore quelques jours, était dans les cages d'escaliers au devant de ses concitoyens pour être à leur écoute, ces mots résonnent encore comme un véritable défi que nous sommes tenus de relever.

Revenons toutefois à la présente délibération. Relevons tout d'abord que le constat fait dans le présent rapport paraît complet et même exhaustif. Il est tellement réaliste, je serais même tenté de dire parfois cruel, que nous ne pouvons que nous satisfaire du constat qui nous oblige à promouvoir une nouvelle approche de la ville. Monsieur le Maire, vous vous plaisez, à juste titre, à rappeler que la candidature de Bayonne, ainsi que 25 autres villes de France, a été retenue au PNRQAD et ce, sur un périmètre restreint. Les critères retenus par la loi MOLLE (ou loi Boutin sur le logement) concernent, soit une concentration élevée d'habitations indignes et une situation économique et sociale des habitants particulièrement difficiles, soit, une part élevée d'habitat dégradé vacant et un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements.

Bien évidemment, à l'instar de notre positionnement sur les dossiers ANRU, les élus de gauche de Bayonne Ensemble approuvent les termes de la présente délibération. Avant de laisser la parole à d'autres (s'il en est besoin), je voudrais toutefois aborder quelques points fondamentaux.

Concernant l'habitat indigne, on est en droit de se poser les questions suivantes : A quelles réalités et conditions de vie renvoient les différentes situations d'habitat indigne ? Qui sont ces ménages et quelles sont les logiques qui les conduisent dans ces logements ? Quels sont les mécanismes qui font que cette situation perdure ?

Concernant la précarité énergétique, en matière de logement et de charges, le dérapage des dépenses énergétiques conduit à un budget tendu à l'extrême pour les familles et les occupants ; peut-être que j'aurai besoin de l'aide de M. Soroste, voire de M. Barrère, pour rappeler que demain, nous aurons une augmentation assez conséquente du gaz, je crois de l'ordre de 5 %. Toute personne dans l'incapacité chronique de garder une température

convenable dans son logement souffre de précarité énergétique : telle est la définition de la précarité énergétique. Dans notre département, 40 000 personnes sont dans cette situation et nous avons à connaître aussi malheureusement 3 500 coupures par an, gaz et électricité confondus. Vous nous présentez un dispositif d'aide de l'ordre de 2 600 € pour tout propriétaire occupant dans le centre ancien. Peut-on également envisager un dispositif interdisant formellement les coupures en trêve hivernale et faisant des coupures une exception hors de la trêve hivernale ?

Avant de conclure, je voudrais revenir sur le fond du problème. Vous évoquez, M. Gouffrant, 25 années d'action publique à l'intérieur du secteur sauvegardé, en relevant quelques points positifs. Toutefois, on a plutôt l'impression que tout cela nous fait penser au « tonneau des Danaïdes », c'est-à-dire un éternel recommencement. Vous nous indiquez dans le rapport que les bailleurs sociaux ont déserté le centre historique. Je crois que nous touchons là, malheureusement, le paradoxe bayonnais où les opérateurs traditionnels de logements sociaux n'ont pas su trouver l'agilité nécessaire pour ce quartier alors que nombre d'investisseurs privés comptabilisaient essentiellement sur les subventions diverses et les déductions fiscales liées à la loi Malraux.

Dans le même ordre d'idées, même s'il n'y a pas de lien direct avec le sujet de l'OPAH-RU, nous avons été extrêmement choqués d'apprendre en catimini que la Ville de Bayonne allait se défaire de l'ancien palais de justice, en plein coeur du coeur de notre centre historique. Là aussi, le retrait de la puissance publique est alarmant et désolant. Il y aurait tant à faire dans ce bâtiment, en direction des habitants du quartier, des Bayonnais, des gens habitant le bassin de vie et des visiteurs du centre historique. Si on laisse l'imagination au seul marché, on sait ce que cela donne !

Pour conclure, espérons que les démarches actuelles du PNRQAD et de l'OPAH-RU, voire du nébuleux programme URBACT-LINKS, permettront de faire prendre conscience au plus grand nombre que certains de nos concitoyens sont dans des difficultés sociales énormes, en plein coeur historique de notre bonne ville de Bayonne. Derrière les façades plus ou moins ravalées, il y a des hommes et des femmes qui vivent.

Monsieur le premier adjoint, c'est à vous que je m'adresse, vous m'avez interpellé le 26 février dernier dans une réunion publique, dans le cadre des cantonales, en me signifiant que pour vous, les questions territoriales passaient avant les questions sociales.

Au vu de cette délibération, je persiste et je signe : l'humain et le social, d'abord !

M. Gouffrant : Je suis très content que M. Soudre découvre ou ait découvert récemment, en se promenant dans le Petit-Bayonne, la réalité... Oh, je peux le taquiner !

Il faut savoir que ce n'est pas la première OPAH-RU qu'il y a eu. Vous avez utilisé un terme assez illustrant, et comme vous dites bien, là on est d'accord, on a l'impression que c'est quelque chose qui est presque sans fin ; mais on peut imaginer, comme le périmètre est réduit, qu'un jour on en verra la fin. Je pense que tous ceux qui connaissent Bayonne depuis 15 ans ont vu des changements notables : on le voit en façade mais on le voit à l'intérieur, heureusement, aussi parce que quand on fait des façades, généralement, on fait aussi le dedans.

Ceci étant, il y a beaucoup de situations difficiles qui perdurent et dans ce dispositif-là, on a des moyens coercitifs. On a plusieurs situations : il y a des gens qui n'ont pas les moyens, donc, il faut bien les aider, on ne peut pas les jeter et leur dire qu'on va rénover

à leur place ; il y a ceux qu'on appelle les marchands de sommeil. Jusqu'à aujourd'hui, on avait de l'incitatif, aujourd'hui, on va avoir du coercitif : c'est un grand pas pour débloquent des situations. Vous avez des copropriétés où personne n'est d'accord, où il n'y a pas forcément d'argent ; là, ce qui est intéressant, c'est qu'on a des fonds pour combler le déficit foncier, ce qu'on ne pouvait pas faire jusque là parce qu'on n'arrivait à avancer que sur les situations les plus simples. Aujourd'hui, cela devient très compliqué et ce dispositif est beaucoup plus dur pour continuer à aller dans des endroits où, comme vous le dites, il y a des situations humaines (c'est peut-être Mme Lauqué qui les connaît le mieux de nous tous, ici) tout à fait désastreuses.

M. le Maire : M. Soudre, c'est un sujet très important, qui nécessite du calme, de la réflexion, qui mérite d'être traité avec de la sérénité, à travers un diagnostic qui est celui que l'on peut faire aujourd'hui. Depuis 15-20 ans, un effort extraordinaire a été fait sur le centre ancien de Bayonne. En ce qui concerne les situations qui ont été débloquentées, on commence bien entendu toujours par les plus faciles. On assiste effectivement, à travers toutes ces requalifications, ces curetages, à un retour des populations dans ces appartements, y compris d'ailleurs des jeunes avec enfants.

Mais on ne voit pas tout et il en reste encore plus à faire que ce qu'on a fait, et ce qu'on a fait, on l'a fait en un peu plus de 15 ans : c'est pour vous dire le travail qui reste encore à faire. Et on est aujourd'hui devant un constat, celui des situations qu'on ne sait pas régler parce qu'on n'en a pas les moyens, à la fois financiers et juridiques. Donc, le but de cette opération d'OPAH-RU et du plan national de rénovation des quartiers anciens dégradés est de donner à la collectivité les moyens de débloquent des situations devant lesquelles elle était jusqu'à présent en situation d'échec.

Et qu'est-ce que vous voulez, la ville de Bayonne a 20 siècles ! C'est son charme mais c'est également une difficulté pour nous de rendre habitable, au XXIème siècle, cet habitat très particulier, y compris pour des jeunes couples avec enfants : c'est un défi colossal. Bien sûr que je suis content qu'à travers le PNRQAD, on ait été sélectionné et qu'on ait des financements. Tu le disais tout à l'heure, ce n'est pas la première OPAH-RU, c'est la dixième sur la ville de Bayonne ; celle-ci donne des moyens qu'on n'avait pas avec les autres, y compris sur les plans juridique et financier. Je crois qu'il faut aussi s'engager avec beaucoup de volontarisme, en sachant que cela coûtera de l'argent aux collectivités.

Vous m'avez dit tout à l'heure que c'était « le tonneau des Danaïdes » . Je ne peux pas accepter cette définition parce que cela ne va pas assez vite. Tous, on voudrait que cela aille plus vite, même si aujourd'hui, à l'œil nu, c'est relativement spectaculaire : je n'en veux pour preuve que ce que disent les gens qui n'étaient pas venus à Bayonne depuis plusieurs années et qui trouvent que la ville a changé. Mais nous, qui y vivons, et pas simplement quand on va faire les boîtes aux lettres ou qu'on monte les étages au moment des élections, on sait qu'il y a des gens en difficulté, notamment des propriétaires occupants qui sont des personnes âgées, qui n'ont pas les moyens de faire des travaux et qui restent là jusqu'à ce qu'elles ne soient plus là.

Il y a donc là des opérations extrêmement difficiles, complexes, morcelées, qui sont, je le répète, très difficiles à traiter et nous avons la chance d'avoir un service d'urbanisme parfaitement compétent en cette matière : ce n'est pas pour rien que Jacky Cruchon, son directeur, est appelé en consultation à droite et à gauche et que M. Mélinos, qui était notre architecte du secteur sauvegardé, a été réclamé par A. Juppé pour s'occuper du secteur sauvegardé de Bordeaux, infiniment plus important que le nôtre. Je discutais avec

M. Jupé l'autre jour : il a exactement les mêmes problèmes mais à une autre échelle, bien entendu, car Bordeaux est une grande ville.

Nous devons donc nous y atteler. Il ne faut jamais considérer que c'est trop difficile et qu'il faut laisser tomber : c'est l'avenir de Bayonne qui est en jeu. Bien sûr, à Mourenx, ville nouvelle, mon copain Habib n'a pas ces problèmes-là. Seulement, on est à Bayonne, et on est content d'y être.

Simplement, je pense que sur des sujets comme celui-là, si, véritablement, entre élus, on ne trouve pas du consensus pour aller de l'avant, c'est à désespérer de la politique. Mais, enfin, si j'ai bien compris, vous êtes toutes et tous d'accord pour qu'on avance dans ce sens, avec pragmatisme, avec efficacité, mais on sait que cela demandera encore au moins 20 ans. Il ne faut pas se gargariser, beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire, bien entendu.

Enfin, pour ce qui est des organismes sociaux, ce n'est pas qu'ils n'aient pas la volonté, encore qu'au départ, il n'y a pas eu beaucoup d'enthousiasme, mais ils préfèrent prendre un terrain vide et construire du logement HLM que de partir dans du curetage, avec toutes les complexités et les surcoûts. On a quand même amené l'office HLM de Bayonne sur un certain nombre d'opérations en cœur de ville mais c'est vrai que pour lui, souvent, la difficulté est financière. Le surcoût du foncier rend problématique l'habitat social, sauf à avoir des opérations de démolition-reconstruction, comme la place Montaut où vous avez de la construction neuve.

Mais quand c'est de la requalification de l'habitat ancien dans des immeubles accolés où il faut cureter au milieu, c'est sûr que les organismes sociaux ne sont pas très performants et qu'ils hésitent à s'engager. Nous, on les pousse parce qu'on a besoin aussi qu'il y ait de l'habitat social en centre-ville. Je vous rappelle quand même que tous ceux qui bénéficient de subventions pour la requalification de l'habitat ancien ont l'obligation, pendant 9 ans, d'avoir des loyers plafonnés : on vous donne de l'argent mais pendant 9 ans, vous avez des loyers plafonnés. Donc, ce n'est pas sans contrepartie, c'est du donnant-donnant.

C'est une ville qui me passionne mais je vois bien ses difficultés. Croyez bien que ce n'est pas un plaisir que de voir tous ces gens en difficulté, certainement pas. Je crois que l'habitat est l'élément essentiel, qu'habiter dans un habitat de qualité satisfaisante au XXIème siècle est déjà un pas important dans l'insertion sociale et que c'est par là qu'il faut commencer : l'emploi et le logement ; il n'y a pas 36 recettes miracle. C'est vers cela qu'il faut tendre. Bien entendu, c'est une tâche ingrate ; on est dans une situation difficile, même si je n'envie quand même pas l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Irlande, il ne faut pas l'oublier.

Merci de votre participation, M. Soudre ; merci, M. Gouffrant, du travail que vous faites avec le service d'urbanisme et Jacky Cruchon. Il faut retrousser les manches et y aller avec beaucoup de volontarisme.

M. Soudre : Juste par rapport au logement et aux HLM, j'ai parlé, et quelque part je pense qu'ils portent une part de responsabilité, de manque d'agilité de la part des offices d'HLM. Je pense qu'il y a un problème financier et de foncier et peut-être aussi un problème de technologie ou peut-être que dans certains cas, ils n'avaient pas forcément amené une technologie adaptée. Moi, bien sûr, je ne passe pas ma vie dans les cages d'escalier, mais cela fait quand même 20 ans que je suis ces questions-là et je sais que, par exemple, les HLM avaient peut-être trop propension à arriver dans un endroit, à

casser tout, à monter des planchers hourdis, de faire un peu tout béton, ce qui n'était pas du tout adapté à cela. C'est peut-être là que ces contraintes leur ont été mal imposées pour être vraiment adaptées au caractère très particulier, auquel nous sommes tous attachés, du centre de Bayonne.

Je crois que c'est une question très importante et ce n'est pas qu'une question foncière.

M. le Maire : Oui, il y a une culture du secteur sauvegardé. Vous avez des entreprises compétentes, qui ont d'ailleurs été formées au départ avec la CAPEB et aujourd'hui, nous avons des gens qui sont parfaitement compétents dans le cadre des réhabilitations du secteur sauvegardé.

Pour ce qui est de la Maison pour tous, je crois vraiment qu'il n'y a pas lieu de polémiquer.

On était d'abord sur le dossier îlot de la Monnaie, dossier compliqué, difficile, avec un permis qui a été contesté et on est reparti pour travailler sur ce projet parce qu'il est important pour Bayonne. C'est un projet privé, c'est la Caisse d'épargne qui est propriétaire et pas la Ville de Bayonne. On a donc beaucoup travaillé pour sortir ce projet, qui va être réalisé puisque les travaux vont démarrer avant l'été. Je rappelle que l'îlot de la Monnaie, c'est à peu près 85 logements, 2 340 m<sup>2</sup> de surface commerciale, une rue qui est créée entre la rue des Gouverneurs et la rue de la Monnaie, avec du commerce en rez-de-chaussée, et également, la visibilité, enfin, sous l'égide de l'office de tourisme, de la magnifique cave gothique, qui n'était pas accessible au public et qui va le devenir. C'est bien entendu l'office de tourisme qui sera positionné là pour organiser la visite, à la fois de la cave gothique, du Château Vieux, de la cathédrale et du cloître, puisqu'on est dans le cadre du label « ville d'art et d'histoire ».

On a donc laissé un petit peu sous le coude le projet de la Maison pour tous parce qu'il semblait quand même qu'avoir un énorme chantier en centre-ville ce n'était pas mal et qu'on se positionnerait après sur la Maison pour tous. Qu'est-ce qu'on avait envisagé de faire sur la Maison pour tous ? On avait envisagé de la garder et d'y faire une maison de services publics dans laquelle on aurait mis l'office de tourisme et l'office de commerce. Outre le fait qu'avoir l'office de tourisme très en centre-ville peut poser quelques questions, c'est surtout l'impact économique qui nous a fait reculer.

Il faut savoir qu'aujourd'hui la Maison pour tous, l'ancien tribunal, est avec des étais, que la toiture menace de s'effondrer, que son état est catastrophique et que si on veut la réhabiliter, cela va coûter extrêmement cher. La collectivité, aujourd'hui, n'a pas les moyens. Et on ne peut pas non plus laisser traîner les choses parce que si vous vous promenez dedans, le casque ne suffira pas. Il y a maintenant urgence.

Mme Pibouleau-Blain : C'est là que vous nous aviez logés !

M. le Maire : On vous a sortis à temps, on veut vous garder.

Sincèrement, on a fait une étude économique sur le sujet, on l'a tournée dans tous les sens et on ne voyait pas comment on pouvait s'en sortir. Donc, aujourd'hui, on lance un concours à promoteurs. Expliquez-nous ce que vous voulez faire de cet îlot : on étudiera ensemble les réponses qui nous seront faites et on verra, bien entendu, si quelque chose nous convient. Par exemple, quelqu'un m'a contacté, à Paris, pour me dire « on est intéressé pour faire 1 500 m<sup>2</sup> de commerces en rez-de-chaussée et en 1<sup>er</sup> étage, avec un



sous-sol de réserves et faire au-dessus, une résidence pour personnes âgées non dépendantes ».

Ce n'est pas inintéressant parce qu'une telle résidence manque à Bayonne. Il y a celle de M. Pitoun à la place Montaut mais il n'y en a pas beaucoup d'autres. Par ailleurs, elles sont dépendantes, vous avez le parking Tour-de-Sault avec ascenseur pratiquement à proximité, au contact de la rue d'Espagne : cela peut être un projet intéressant. Reste à voir ce qu'ils nous proposent sur le plan du programme, plus que ce qu'ils nous proposent sur le plan financier. On ne cherche pas à faire une opération financière, on ne va rien en tirer. C'est tellement en mauvais état et c'est tellement cher... Il va y avoir des fouilles dessous.

Mme Capdevielle : C'est tellement bien placé.

M. le Maire : Aujourd'hui, la collectivité ne peut pas se lancer dans un projet de cette envergure. On ne va pas tirer d'argent, on ne fait pas cela pour vendre et tirer un profit. Simplement, il faut sortir impérativement une opération : ce n'est pas le public qui va le sortir, c'est le privé, sous contrôle du public. Bien entendu, on ne fera rien sans l'aval sur le programme et sur l'architecture ; c'est une évidence, c'est nous qui contrôlons tout cela. Donc, on ouvre le concours ; on va voir qui répond. On mettra tout sur la table et on verra si dans les projets qui sont affichés, il y en a un que nous préférons et qui permettrait de débloquer cette situation parce qu'aujourd'hui, il ne faut pas avoir peur des mots, la Maison pour tous, l'ancien tribunal, est une verrue en centre-ville.

Par ailleurs, c'est un projet d'ensemble ; il n'y a pas que la maison pour tous, cela débouchera aussi sur le réaménagement de la place Amiral de Lacarre.

On vous tiendra au courant. On fait un cahier des charges, on débattrà des réponses que nous aurons ensemble et on essayera de choisir le projet qui nous paraît le meilleur, sans qu'il en coûte à la collectivité, et sans qu'il lui en rapporte d'ailleurs parce que cela ne lui en rapportera pas. Mais il faut bien sortir de cette situation d'insalubrité.

J'espère que j'ai été clair.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 16 - Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions pour travaux par la ville**

Mme Boé : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées dans la note de synthèse, leur montant total s'élevant à 70 282,38 €.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.  
Adopté à la majorité.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **O/J N° 17 - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Christian Descheler**

Mme Castel : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter pour le musée Basque, dans les conditions précisées en note de synthèse, le don d'une affiche des fêtes

de Bayonne datant de 1935, et de remercier au nom de la Ville, le donateur, Monsieur Christian Descheler.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 18 - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Bertrand de Saint-Pastou**

Mme Castel : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter pour le musée Basque, dans les conditions précisées en note de synthèse, le don d'un fonds de documents et de photographies lié à la pelote basque, et de remercier au nom de la Ville, le donateur, Monsieur Bertrand de Saint-Pastou.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 19 - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de la Société des Amis du Musée Basque**

Mme Castel : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter pour le musée Basque, dans les conditions précisées en note de synthèse, le don d'une soupière en faïence, pièce rare datée des années 1830, et de remercier au nom de la Ville, Monsieur Kristian Liet, président de l'association donatrice, la Société des Amis du Musée Basque.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 20 - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Madame Françoise Roquebert**

Mme Castel : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter pour le musée Basque, dans les conditions précisées en note de synthèse, le don de pièces venant compléter l'uniforme de l'amiral Bergeret, et de remercier au nom de la Ville, la donatrice, Madame Françoise Roquebert.

M. le Maire : On ne peut que la remercier et accepter ce don.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 21 - Musée Bonnat – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Aquitaine pour une mission de conservation préventive**

Mme Demont : Une opération de récolement complet des collections du musée Bonnat doit avoir lieu avant juin 2014, en raison de l'inscription du musée au plan « Musées en régions » et de l'obligation de se conformer à la loi. Il est essentiel auparavant, de réaliser une mission de conservation préventive permettant de concevoir, de planifier et de mettre en place des systèmes et des procédures efficaces pour la sauvegarde des collections. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter la DRAC Aquitaine pour d'une part la mise en oeuvre de cette mission dont le coût est estimé à 35 000 € HT et d'autre part l'attribution, pour son financement, d'une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

M. Etchegaray : Je pensais qu'il y aurait une intervention là-dessus parce que, tout à l'heure, j'ai entendu l'intervention de notre excellente collègue, Colette Capdevielle, qui, telle un éléphant dans un magasin de porcelaine (tout à l'heure on parlait de soupière, vous me permettez donc cette transition), est venue, sans aucun égard, dans un domaine qui, quand même, exigeait, à mon avis, un peu de délicatesse, aborder ce sujet délicat.

S'étonner, dites-vous, de la fermeture du musée Bonnat ! Vous vous seriez moins étonnée si vous ou les représentants de votre groupe aviez assisté à la commission de la culture où vous avez 2 représentants (Monsieur Ugalde y était) et où on a pris le temps qu'il fallait pour aborder ce sujet...

M. le Maire : important et sérieux.

M. Etchegaray : On fait des réunions de commissions, que vous souhaitez ; on aborde le sujet, on remet un dossier ; et nous avons abordé ce sujet. Comme nous sommes tous solidaires, je pense que si l'un de vos collègues était venu, vous auriez appris ce que je vais vous dire, mais très rapidement pour ne pas agacer mes collègues qui connaissent parfaitement le dossier.

Première chose, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous sommes obligés d'envisager la fermeture du musée Bonnat. Pour ceux qui le visitent, et je sais que vous êtes tous fans, il y a 3 niveaux dont le dernier, évidemment, supporte la toiture (je dis ici une banalité), qui a souffert de récentes intempéries. Ce qui a été une catastrophe naturelle pour la rive droite de l'Adour, a été aussi une très mauvaise opération pour nos musées, le musée Basque et le musée Bonnat. Ceci explique le fait que le deuxième niveau était déjà, pour des travaux qui étaient envisagés depuis fort longtemps par nos services techniques, l'objet de travaux extrêmement importants de mise hors d'eau. Ces travaux ont été engagés et réalisés pour partie ; ils vont se poursuivre dans le courant du premier semestre 2011.

Cela seul justifiait la neutralisation du deuxième étage. A cela, s'ajoute toute une série d'autres considérations. Sur 1 200 musées en France, 79 bénéficient du « plan musées » dont il a été question tout à l'heure et nous sommes dans la short list de ces musées. En Aquitaine, il n'y en aura que 3, dont le musée Bonnat, qui pourront bénéficier de ces subventions de l'Etat, à hauteur de 20 %, sachant que, bien sûr, le subventionnement par l'Etat, la région et le département a des effets d'entraînement que vous savez tous.

On ne pouvait pas imaginer 2 secondes laisser passer une opportunité pareille, et d'abord d'être candidat. Le musée a été retenu comme pouvant rentrer dans ce plan, non pas parce qu'on est très bon mais parce que tout simplement les collections sont du plus grand intérêt. Je dis au passage qu'il y a 6 000 pièces, certaines de la collection municipale et d'autres qui sont des dépôts d'Etat, c'est-à-dire qu'elles ne nous appartiennent pas. Cela veut dire que nous sommes sous la tutelle et le regard particulièrement inquisiteur du ministère de la culture (c'est logique), en particulier de la direction des musées de France qui, régulièrement (les années passées, c'était quasiment tous les 6 mois), sont venues inspecter pour dire, non pas avec un œil critique, qu'il fallait envisager dans ce musée certains travaux.

Songez que cela fait 30 ans qu'on n'a pas réalisé de travaux, 30 ans que la muséographie n'a pas été revue, à une époque où on sait qu'elle peut paraître quelquefois, ainsi que d'autres domaines, au bout de 10 ans, obsolète.

Troisième élément de notre dossier, le legs Howard-Johnston arrive avec 250 œuvres, que nous avons, dans un premier temps stockées au deuxième niveau, celui dont je viens de vous parler, qui n'était pas encore hors d'eau, œuvres qu'il a fallu mettre ensuite au premier niveau. On ne pouvait pas imaginer laisser ces collections ailleurs puisqu'elles appartiennent à la Ville, à laquelle elles ont été léguées ; il fallait donc les stocker dans des conditions satisfaisantes, puis les inventorier (elles ne le sont pas encore mais elles vont l'être) et ensuite, restaurer celles qui en ont besoin, et elles en ont besoin.

Tout cela vous paraîtra peut-être un peu abscons (c'est ce que j'expliquais à la commission de la culture l'autre jour) mais cela se double de considérations d'ordre financier et fiscal car le legs Howard-Johnston a des avantages énormes : ce ne sont pas que des œuvres, ce sont aussi des comptes bancaires et des éléments immobiliers.

Nous sommes en train de réaliser, M. le Maire l'a souhaité, l'immeuble d'Anglet et l'immeuble de Lausanne et tous les encours bancaires ont été centralisés ici (c'est le service des finances qui s'en occupe), sachant que, c'était la volonté de la testatrice mais aussi celle de M. le Député-maire, l'intégralité des fonds de cette opération soit intégralement dévolue au musée, et j'ai oublié de dire qu'il en a bien besoin.

Un aspect fiscal que je n'évoque mais qui est extrêmement important aussi, c'est la dation en paiement qu'il a fallu négocier, qui nous a valu un certain nombre de réunions ici et à Paris. On propose qu'une partie des œuvres, qui nous viennent dans le cadre de ce legs, soit apportée à l'Etat, en propriété pour le coup, pour éviter que nous ayons à payer des impôts qui seraient extrêmement importants : plus de 2 M€. Ceci n'est pas encore acquis, mais en excellente voie. Et une partie des œuvres dont je vous parlais il y a 2 secondes, qui sont au deuxième niveau de ce musée, sont dans la dation en paiement et représentent des sommes de l'ordre de 300 000 à 400 000 € puisqu'il y a des tableaux, dans cette collection, qui valent la somme que je viens d'indiquer.

Je ferme la parenthèse et je vais conclure en disant simplement que si on songe aussi que nous avons beaucoup tardé, ce n'est pas le propre de notre ville. Il a fallu réfléchir aussi à un lieu pour des réserves mutualisées (et on a ici statué par une délibération sur une étude sur les réserves mutualisées), c'est-à-dire un lieu où on pourrait mettre des réserves car nos réserves sont, pour partie, et même en grande partie, au musée, dans l'un des niveaux ; elles étaient au dernier niveau mais vous avez bien compris qu'elles ne le sont plus puisqu'il y avait quelques soucis.

On est en train de réfléchir à ces réserves mutualisées. C'est un dossier sur lequel l'étude a été lancée et va être construit un bâtiment qui permettra de trouver dans un même lieu les réserves du muséum d'histoire naturelle, du musée Bonnat et du musée Basque, trois musées de France. Il y a peu de villes de 47 000 habitants qui peuvent se targuer d'avoir 3 musées de France sur le territoire ! Cela a aussi quelques conséquences : c'est le fait qu'on doit assurer ces réserves mutualisées. On va faire ces réserves mais, pour l'heure, ces collections dont je viens de vous parler, pour qu'elles soient dans un lieu sûr, un lieu de conservation satisfaisante, parce que je ne vous parle pas d'hygrométrie, de choses qui me dépassent aussi, on ne peut pas imaginer de les mettre ailleurs.

En conclusion, après avoir considéré que le deuxième étage devait de toute façon être condamné, que le premier étage, pour les mêmes raisons (principe des vases communicants), devait lui aussi être neutralisé, la question se posait de savoir si on pouvait imaginer conserver le rez-de-chaussée. Mais s'il faut travailler dans le délai qui nous est imparti par le plan musée (on ne peut pas passer à côté du plan musée, c'est évident, il va s'arrêter en 2013) et si nous ne sommes pas au rendez-vous des financements de 2011 et 2012, nous n'aurons pas les financements du plan musée. Et si nous n'avons pas la maîtrise totale de l'immeuble, il faut dans un premier temps effectuer ce qu'on appelle la recollection, tout le travail qui doit être effectué sur les œuvres, le chantier des collections, en mettant en place le programme scientifique et culturel, qui est un préalable aussi au programme qui doit être établi sur le plan immobilier et la muséographie. Tout cela va aboutir bien sûr à une véritable restructuration du musée Bonnat.

Le musée Bonnat d'après 2013, ou plutôt de 2014, ne sera pas le musée d'aujourd'hui ; ce sera d'ailleurs le musée des Beaux-arts puisque, déjà, la commission scientifique du ministère de la culture a autorisé la Ville à considérer que son musée est un musée des beaux-arts : le musée des Beaux-arts de Bayonne, Bonnat-Helleu.

M. le Maire : J'ajouterai simplement que cela tombe bien parce qu'on a honoré l'autre jour de la médaille de la Ville Vincent Ducourau, qui terminait sa carrière au musée Bonnat et qui a été un conservateur de talent très apprécié. Et nous avons une jeune femme très compétente qui le remplace, Sophie Harent, qui vient de Nancy et dont j'ai eu des renseignements très élogieux de la part de M. Rossinot, maire de Nancy, et de Laurent Hénard, député de Meurthe-et-Moselle. C'est bien aussi qu'une nouvelle conservatrice ait en main le futur projet.

Tout cela s'emboîte assez bien entre le plan musée, l'arrivée de la nouvelle conservatrice et également, l'impérieuse nécessité de faire quelque chose aujourd'hui. D'une part parce que le bâtiment a vieilli et ne peut pas rester en l'état ; d'autre part, le legs Petithory d'il y a quelques années, plus le legs Howard-Johnston d'aujourd'hui, font que le musée n'a pas les surfaces nécessaires en termes d'expositions. On ne peut pas avoir un musée où on accumule ce qu'on ne montre pas et où on garde toujours sur la même surface ce qu'on montre, ce n'est pas possible.

Nous avons un atout considérable et nous voulons relancer complètement ce musée pour en faire, sur le chemin du Guggenheim, un arrêt incontournable pour toutes les personnes qui s'intéressent à l'art et à la culture. Cela va passer par des investissements importants ; nous aurons des aides extérieures, bien entendu, et également, les finances laissées par le legs Howard-Johnston, qui seront intégralement affectées au musée Bonnat, de façon à nous lancer dans une opération d'ampleur qui nécessite bien entendu la fermeture de ce musée.

Je suis comme vous, je n'ai pas envie qu'on l'ouvre dans 10 ans : on a connu le musée Basque, on sait ce que c'est. On est tous attaché au musée Bonnat, on a envie que les travaux se fassent véritablement pour pouvoir ouvrir ce musée dès 2014, avec une autre dimension bien entendu. En tous les cas, c'est ce à quoi on s'attelle aujourd'hui. C'est un sujet prioritaire, mon cher Jean-René, je sais que vous l'avez pris à bras le corps avec Sophie Harent et tous les services. On vous tiendra évidemment informés de la programmation qui sera mise en place ainsi que du financement qui devra être monté. C'est aujourd'hui le sujet majeur en matière de dépense culturelle, d'investissement, sur notre ville.

**O/J N° 22 - Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2007-2013 – Réponse à l'appel à projets et demande de subventions pour la mise en valeur des remparts**

Mme Chabaud-Nadin : Dans le cadre du jumelage, la Ville de Pampelune a sollicité la Ville de Bayonne pour répondre conjointement à un appel à projets, lancé par la Commission européenne, relevant du Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA). L'axe de travail retenu concerne la réhabilitation et la mise en valeur des fortifications des deux villes sur les années 2012, 2013 et 2014. Ce projet ambitieux, d'un montant prévisionnel de 2 500 000 € HT pour Bayonne, prévoit de restaurer les remparts du Bourgneuf entre Nive et Adour et de proposer un volet culturel visant à la découverte et à l'animation du site en cohérence avec la programmation « Ville d'Art et d'Histoire ». Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'engagement de la Ville dans ce projet et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Pampelune et à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires ainsi que les subventions complémentaires auprès des partenaires potentiels, l'Europe intervenant à hauteur de 65 % dans le cadre du programme visé.

M. le Maire : C'est une réponse à ceux qui disent qu'on ne fait rien avec Pampelune. Je pense qu'on fait pas mal de choses, et entre autres, cette requalification de nos remparts de Vauban.

M. Mathieu Bergé, avec le sourire coquin ?

M. Bergé : Non, je ne voulais rien dire... C'est votre commentaire qui me fait dire quelque chose.

Travailler sur des projets transfrontaliers avec de l'Interreg et du Poctefa est très, très positif : on est sur quelque chose d'architectural. Moi, je penserais très, très intéressant qu'on travaille également sur de l'humain et qu'on fasse justement en sorte de travailler sur des projets comme le Poctefa pour que les populations se rencontrent avec des projets vivants. Je l'avais pensé, je ne voulais pas le dire mais vu que vous avez fait cette remarque-là, je suis obligé de la faire.

M. le Maire : Cela ne me dérange pas du tout. Je suis à votre disposition : si vous avez des projets d'échanges humains, comme vous dites, à nous proposer, je suis preneur.

M. Bergé : J'en suis certain.

M. le Maire : Et Yolanda Barcina aussi. Mme Barcina, que je connais bien et que j'apprécie beaucoup, mais qui va terminer son mandat, sera tout à fait d'accord pour suivre vos suggestions. Je les attends avec beaucoup d'intérêt.

M. Bergé : La date limite étant le 3 mai, je ne pense pas qu'on aura le temps de faire un projet mais pour le prochain appel à projets, on en reparlera.

M. le Maire : Il y aura bien quelqu'un après.

Mme Lauqué : Pour les personnes âgées, nous faisons quand même quelques interventions, M. Bergé. Cela fait quand même 10 ans. C'est vivant, merci, M. Bergé !

M. le Maire : Les personnes âgées se rencontrent souvent.

M. Bergé : Je continue alors ! Non, mais c'est très, très positif ; les élus se déplacent chaque année à Pampelune et on passe d'ailleurs tous un très bon moment ; j'adore, moi aussi, également, danser avec Yolanda Barcina.

Mais ce que je veux dire par là, c'est que sur des appels à projets comme cela, on peut mobiliser énormément de financements. Les échanges que nous faisons avec les personnes âgées est quelque chose de très positif et on doit multiplier même, au niveau municipal, l'ensemble des échanges. Il y a un appel à projets qui permet de mobiliser énormément de fonds mais on peut également proposer des projets très ambitieux en termes humains.

M. le Maire : Je vous confie le dossier et nous le traiterons ensemble.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 23 - Ruines du château de Marracq – Demandes de subventions pour les travaux de consolidation et de mise en sécurité**

Mme Chevrel : Présentant un intérêt patrimonial de premier plan, les ruines du château de Marracq, classées au titre des Monuments historiques, nécessitent des travaux de consolidation et de mise en sécurité, dont le coût est estimé à 300 000 € HT. Cette opération entrant dans le champ d'attribution de subventions de plusieurs partenaires : DRAC, région, département, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter d'une part, les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents financeurs potentiels et d'autre part, les autorisations nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux.

M. le Maire : Entendons-nous bien, on ne reconstruit pas le château, on consolide les ruines parce qu'un jour ou l'autre, manifestement, on risque d'avoir des dégâts. C'est un peu ce qui a été fait au château de Bidache. La DRAC finance une partie, nous, le reste.

M. Millet-Barbé : Le Conseil général aussi.

M. le Maire : Il va y avoir une première tranche de travaux cette année et une autre l'année prochaine.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 24 - Orgue de l'église Saint-Etienne – Demandes de subventions pour les travaux de restauration**

M. Etchegaray : Cet orgue, partie intégrante du patrimoine de la ville, doit faire l'objet de travaux de restauration, dont le coût est estimé à 92 000 € HT. Cette opération entrant dans le champ d'attribution de subventions de plusieurs partenaires : Etat, région, département, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents financeurs potentiels.

M. le Maire : D'autant plus qu'ils vont fêter les 150 ans de l'arrivée de cet orgue et, par définition, il fallait quand même faire un geste pour le remettre en état. Des études techniques ont été faites et je crois qu'il y a un projet tout à fait satisfaisant pour un

montant de quasiment 100 000 €. On va solliciter les financeurs et on va mettre en œuvre cette rénovation.

Au sujet des orgues, il n'y a pas que celui-là : il y a ceux de Saint-André, de la collégiale de Saint-Esprit, de Saint-Etienne et de la cathédrale. Je vais donc demander à la DRAC si on ne pourrait pas faire un plan pluriannuel de rénovation et de restauration des orgues de la ville de Bayonne.

J'en profite pour féliciter le nouveau conseiller général, M. Etcheto. Vous verrez, c'est moins drôle qu'ici mais, enfin, on s'y fait.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 25 - Convention triennale de partenariat avec l'UPPA danse, le « Malandain Ballet Biarritz » et la Scène Nationale de Bayonne et du Sud Aquitain**

Mme Demont : L'association UPPAdanse organise chaque année ses « rencontres » en collaboration étroite avec la Ville, la Scène Nationale et le Malandain ballet Biarritz. Une convention-cadre triennale fixe les modalités de ce partenariat, la commune s'engageant notamment à mettre à disposition la salle Lauga et le théâtre municipal dans les conditions décrites en note de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ladite convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 26 - Compagnie « Les Lézards qui bougent » - Convention d'objectifs conjointe avec le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques**

M. Etchegaray : La compagnie « Les lézards qui bougent », installée depuis début 2010 dans un lieu de vie dénommé « La Factory 64 », sis dans le quartier des Hauts de Bayonne, développe des activités artistiques de création, de programmation et de diffusion, qui s'inscrivent dans la politique culturelle municipale et contribuent à renforcer la cohésion sociale. A ce titre, elle bénéficie de l'appui de la Ville mais aussi de la Région et du Département. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle relative au soutien accordé et d'autoriser M. le Maire à la signer avec les différents partenaires.

M. Bergé : D'abord, je tiens à confirmer que c'est vrai que sortis du conseil municipal, nous avons de bonnes relations et de vrais échanges de qualité. Et peut-être que, pour la première fois, publiquement, nous avons eu des échanges de la même qualité que nous en avons eu de manière privée. Je pense que les propos que nous avons tenus aujourd'hui étaient très proches de ceux que nous tenions dans le privé.

M. le Maire : Les choses s'améliorent, c'est bien, j'en suis satisfait.

M. Bergé : Les choses s'améliorent, effectivement.

Par contre, là, je vais repartir sur le champ politique, donc sur autre chose... parce que voilà, les hommes, c'est autre chose mais la politique, c'est des idées.



M. le Maire : Je mets les boules Quies, allez-y.

M. Bergé : Au regard de cette délibération, je voudrais souligner la présence quotidienne des collectivités territoriales que sont la région Aquitaine et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques auprès de la Ville de Bayonne et des Bayonnais. Sans le tant décrié « millefeuille », les politiques menées par votre majorité municipale se réduiraient à peau de chagrin et le triste budget que vous nous avez présenté aujourd'hui en est le juste reflet. Vous me répondez que vous n'avez pas voté cette réforme (je l'ai déjà entendu), mais je vous dirai que vous n'avez pas voté contre non plus ; par contre, la gauche a voté contre cette réforme : alors, c'est qu'il y a une différence politique.

M. le Maire : Je vais vous dire pourquoi après.

M. Bergé : M. le Maire, depuis dimanche le constat est clair ; vu le désengagement continu de l'Etat, piloté par vos amis de l'UMP au gouvernement, il ne vous reste plus qu'à vous appuyer sur les collectivités territoriales de gauche et élus de gauche bayonnais pour améliorer le quotidien de nos administrés.

M. le Maire : Bien, Mathieu ; bien, Mathieu !

M. Bergé : Elle n'est pas mal, elle est bien amenée, hein ?

M. le Maire : Elle est bien amenée.

M. Bergé : Soyez certain que c'est en responsabilité que les élus socialistes bayonnais au Conseil général, que sont Marie-Christine Aragon, Christophe Martin, Henri Etcheto, et moi-même à la Région, sont déterminés à travailler en bonne gouvernance avec la Ville de Bayonne, au service de nos territoires et de l'intérêt général.

Pour revenir à l'objet de cette délibération, la convention avec la Compagnie des lézards qui bougent s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville menée par la région Aquitaine. Aujourd'hui, le Conseil régional a le souci, sur l'ensemble de son territoire et notamment à Bayonne, de travailler au conventionnement des acteurs culturels. Ce soutien à la politique culturelle au sein d'un quartier prioritaire participe au travail de cohésion sociale que toutes les collectivités doivent mener et je pense que M. Millet-Barbé, qui préside les travaux du CUCS, ne pourra que se féliciter de cette initiative de la région Aquitaine.

D'autre part, comme le sait Me Etchegaray, que ce soit auprès de la Scène nationale Sud-Aquitain ou auprès du cinéma d'art et d'essai l'Atalante, la région Aquitaine a déjà donné les signes de sa volonté de sécuriser ses relations avec les acteurs de la culture sur Bayonne, dans une période de crise où les acteurs ont besoin d'être confortés. Je ne peux que souhaiter que, rapidement, des conventions tripartites soient également établies avec ces acteurs culturels structurants de notre territoire.

Au lendemain de la nouvelle du départ de Lurrana pour Biarritz, les élus bayonnais que nous sommes, ne peuvent que s'interroger sur la politique culturelle et d'animation de votre majorité. Je ne pense pas que ce soient les bonnes volontés qui manquent, vu l'engagement de votre adjoint à la culture, mais plutôt les moyens. Bayonne perd aujourd'hui de son attractivité et comme j'ai pu le lire sur de nombreux blogs, « Bayonne s'endort ». Pourriez-vous nous indiquer comment vous comptez la réveiller ? J'avoue ne pas avoir trouvé de réponses dans le budget.

M. le Maire : Je vais essayer de vous répondre mais, excusez-moi, sans faire de politique, parce que vous êtes bien plus doué que moi pour cela.

M. Bergé : On a vu le résultat.

M. le Maire : Je ne vais donc pas m'aventurer sur le terrain. Il se trouve que j'entretiens d'excellentes relations avec tous les élus, quelle que soit leur sensibilité, ne serait-ce que parce que je les respecte. Je ne pense pas que M. Rousset vous dise beaucoup de mal du maire de Bayonne...

M. Bergé : Loin de là.

M. le Maire : Je ne pense pas que M. Lasserre vous dise beaucoup de mal du maire de Bayonne... Quand il était président, je suis allé le voir souvent et j'ai toujours été bien reçu en tant que maire de la ville de Bayonne ; et également avec M. Castaings. Moi, vous savez, je ne suis pas arrivé à 72 ans pour me soumettre au dictat des étiquettes. Il y a des gens bien partout, il y a des connards partout. J'essaie d'être bien avec les gens biens et d'ignorer les connards, si je peux m'exprimer vulgairement.

Je n'ai donc aucune difficulté avec M. Labazée, Georges, que je connais parfaitement, que je recevrai avec beaucoup de plaisir pendant la temporada parce que c'est un excellent aficionado et je ne doute pas qu'il portera un regard bienveillant sur le Pays basque, même si, un temps, la convention spécifique et le contrat territorial n'étaient pas sa tasse de thé. J'espère qu'il reviendra en arrière sur cette appréciation maintenant qu'il est président et, également, qu'il portera, sur le Pays basque en général et sur Bayonne en particulier, une attention très bienveillante.

Voilà ce que je pouvais vous répondre, mon cher Mathieu. Je vous le répète, je suis à l'écoute de tous, dans un seul souci, celui de l'intérêt général des Bayonnaises et des Bayonnais.

Et pour vous répondre par rapport à la ville qui dort, il n'y a pas quelques mois encore, « Paris-Dauphine » et un journal bien connu en France, avaient parlé de l'attractivité des villes. Ce n'est pas moi qui ai demandé l'étude mais les résultats sont ceux que vous avez lus. Je n'y peux rien : ils peuvent vous inquiéter, moi, ils me rassurent. Par ailleurs, quand une ville gagne 7 000 habitants en 8 ans, c'est qu'a priori elle a quelque attractivité, sinon je ne vois pas pourquoi les gens, comme des imbéciles, viendraient se précipiter dans cette ville qui n'a aucun intérêt.

Je crois qu'il faut relativiser ce discours, alors, pour le coup, un peu politique. Nous faisons ce que nous pouvons.

Pour ce qui est du départ de Lurrama, sincèrement, je ne suis pas du tout surpris, ni navré. On a un équipement communautaire, financé par la Communauté d'agglomération, pour organiser ce type de manifestation. Ils veulent aller à Biarritz, il faut leur dire « bon voyage ». On a fait ce qu'on a pu ici pour les accueillir. Ils préfèrent maintenant le site idyllique de la halle d'Iraty, ils y vont ; on verra bien après s'ils y trouvent la même qualité de vie, d'approche humaine, que l'on trouve à Bayonne. J'ai quelques doutes mais la décision leur appartenait. Nous, on a fait ce qu'on devait faire : c'est Jean-René Etchegaray et Martine qui ont porté ce dossier ; je ne leur ai donné aucune consigne restrictive par rapport à ce qu'on fait d'habitude. Qu'est-ce que vous voulez que je vous

dise ? Ils veulent partir là-bas, ils y vont, Bayonne va continuer à vivre. On a vécu pendant 20 siècles sans Lurrama, je pense qu'on peut continuer à vivre sans eux pendant encore quelques siècles.

M. Bergé : Pour ce qui est de l'attractivité de la ville de Bayonne, c'était le mot « Bayonne » qui était ressorti mais c'était pour l'ensemble de la zone, parce que nous vivons dans une zone très, très attractive, et nous le savons tous.

Je tiens également à rassurer Martine Bisauta et d'autres acteurs : les élus socialistes que nous sommes à la Région et au Conseil général, continueront à porter le projet de la convention spécifique Pays basque ; il n'y a aucun souci par rapport à cela et en tout cas par rapport aux élus qui siègent ici, à Bayonne.

Mme Bisauta : Après 2013 ?

M. Bergé : Cela, nous verrons avec la réforme des collectivités territoriales, si on veut aller là-dessus... M. le Maire devait nous expliquer justement pourquoi il n'avait pas voté contre. Maintenant, vous devez vous retourner vers votre député, par vers nous, Mme Bisauta...

M. le Maire : On n'est pas au Parlement mais je vais vous répondre en 2 mots, mon cher Mathieu.

D'abord, je considère que ce n'était pas une simplification « dudit millefeuille » : on a même créé des pôles métropolitains et des métropoles en plus, les départements sont restés en place. Je ne vois donc pas où est la simplification. Et comme on est parti dans un objectif de simplification, ce n'est pas parce qu'on diminue de moitié le nombre d'élus, en gardant le même nombre d'administrés, qu'on a réglé le problème.

Ensuite, il y avait dans cette loi quelque chose qui me tenait à cœur, qui vous tient à cœur et que je ne pouvais pas laisser passer : l'intercommunalité. Par rapport à la réforme que vous souhaitez et que je souhaite moi aussi, une représentation qualifiée de l'intercommunalité, on n'est pas allé au bout. On a fléché les gens qui se retrouveront sur les listes, on fléchera ceux qui seront à la communauté d'agglomération. Je pense qu'on n'est pas allé au bout du dispositif non plus.

Donc, je n'étais pas pleinement convaincu. Je pense qu'il y avait également un certain nombre d'éléments positifs ; tout n'était pas négatif, donc je me suis abstenu. Vous savez, j'essaie de ne pas me tirer une balle dans le pied ; je ne marque pas des buts contre mon camp, si possible. Mais quand il s'agit d'un certain nombre de choses qui me paraissent véritablement importantes, je vous dis de mémoire, les tests ADN, là, j'ai voté contre ; l'immigration, je vote contre. Pour un certain nombre de choses, j'ai voté contre, pour d'autres, je me suis abstenu, pour d'autres, j'ai voté pour : je le fais en mon âme et conscience. Je ne suis pas arrivé à mon âge pour qu'on me dise, dans un parti : « tu fais ça ou pas ça, sinon tu n'auras pas l'investiture ». Je ne connais pas cela. Donc, inch'allah.

M. Bergé : Mais, vous voyez donc que quand vous faites de la politique, vous n'en faites pas si mal que cela.

M. le Maire : Je vous remercie du compliment.

M. Etchegaray : Sur le terrain politique, puisqu'après tout, Mathieu a décidé de faire de la politique, on peut quand même...

M. le Maire : N'en faites pas trop !

M. Etchegaray : Non, pas trop, mais il y a des fois, quand même, où on est un peu chatouillé parce que pour la réforme de l'organisation territoriale, j'estime, comme vous, et comme d'ailleurs Alain Rousset, qu'elle n'est pas satisfaisante. Mais quand je regarde le début du programme du parti socialiste... Non, mais, excusez-moi, vous parlez beaucoup des questions d'ordre politique. Quand je tente de lire, parce que je ne trouve pas forcément tout, encore parce qu'il y a beaucoup de pages qui sont à remplir, je ne trouve nulle part qu'on entend remettre en cause cette réforme de l'organisation territoriale.

Par ailleurs, il va se trouver de toute façon un calendrier que vous connaissez parfaitement. 2014, qui est d'ailleurs la fin du mandat, et des conseillers régionaux et des récents conseillers généraux, n'est pas si lointain et il faudra assez rapidement qu'on sache exactement où on va, les uns et les autres. Et je le dis modestement : il faudra bien que le territoire existe. Or, dans l'intervalle, il faudra bien que les outils qu'on a pu inventer, et j'en reviens au Pays basque et à Bayonne bien évidemment : je pense à la convention spécifique, que les personnes, y compris de votre parti, ont portée, avec d'autres élus...

M. le Maire : Principalement, c'est Jean-Jacques Lasserre et moi qui étions avec Alain Lamassoure.

Mme Capdevielle : Nicole Péry.

M. Etchegaray : Nicole Péry, Jean-Jacques Lasserre et Jean Grenet...

Colette, simplement, aujourd'hui, lorsque je vois les déclarations de M. Labazée, le nouveau président du conseil général, et que je relis (là, pour le coup, je n'ai pas de mal à retrouver ces déclarations) la position que M. Labazée a pu prendre sur la convention spécifique du Pays basque, je suis inquiet pour le Pays basque.

Et j'en reviens à la délibération parce qu'on a fini par l'oublier. Il est question ici d'une compagnie dramatique, Les lézards qui bougent ; on est dans le vivant, vous aimez le vivant, vous l'avez dit tout à l'heure, moi aussi. Alors, on y arrive au vivant, c'est-à-dire des compagnies qui ont des difficultés pour vivre. Et ces compagnies-là, tout comme d'ailleurs la plupart des projets culturels, vous l'avez dit les uns et les autres, quelque part on est assez d'accord sur bien des points, tous ces acteurs de la vie culturelle auront besoin de ce cofinancement. La région est au rendez-vous, je vous l'accorde. Il faudra que, demain, le département soit aussi au rendez-vous.

Mme Capdevielle : J'espère qu'il n'y aura pas de problèmes.

M. Etchegaray : J'espère qu'il n'y aura pas de problèmes, j'en prends acte. Je dis simplement que dans cette délibération, que nous portons ici à Bayonne, le député-maire a souhaité, sur la demande de cette compagnie, qui est en difficulté, comme toutes, avoir une convention d'objectifs. Ceci permet d'avoir une lisibilité dans la durée, sur plusieurs années, parce que les choses sont très claires : les compagnies ont besoin de voir au-delà d'une année. Jusqu'à maintenant, on leur disait, d'une année sur l'autre « on verra ». Là, on a quelque chose, avec un partenariat région-département.

Cela concerne une compagnie mais c'est vrai pour tous les acteurs culturels. Il est capital de mener, via ces contrats d'objectifs, une politique proche de celle qui était dans la convention territoriale, dans le cadre de Pays basque 2010 ou de Pays basque 2020. Si tel n'était pas le cas, nous aurions à Bayonne, et au Pays basque d'une manière plus générale, beaucoup à souffrir d'une modification de la situation.

M. Etcheto : Je prends le débat en train mais, finalement, j'arrive au bon moment. Je voudrais juste dire, Me Etchegaray, que je crois que la campagne électorale est terminée.

La convention spécifique Pays basque, Jo Labazée l'a portée, à travers ses fonctions de vice-président à la région. Je vous défie de trouver, à n'importe quel moment, une expression qui la remette en cause. Je vous confirme d'ailleurs, pour avoir assisté et écouté son discours inaugural aujourd'hui, qu'encore une fois, le parti socialiste, et notamment maintenant l'exécutif du conseil général, réaffirme son attachement à cette expérience et à la manière de la renouveler d'une façon ou d'une autre à partir de 2012, quand nous serons aux affaires du point de vue national. Il ne faudra pas se tromper de responsabilité... Non, 2012 parce que c'est en 2012 qu'on va gagner les élections présidentielles et législatives.

M. Etchegaray : Et vous ne faites pas de politique ?

M. Etcheto : Jean-René Etchegaray, c'est vous qui nous amenez sur ce terrain-là...

M. le Maire : Non, mais vous n'étiez pas arrivé, c'est Mathieu...

M. Etcheto : D'accord.

Je voudrais juste dire que la suppression du pays Pays basque, c'est la loi sur les collectivités territoriales que vient de voter la droite, ce n'est pas la gauche. Il ne faut pas confondre, on ne va pas mettre les choses à l'envers. C'était juste une mise au point.

M. le Maire : Vous voyez si c'est chiant la politique...

M. Etcheto : Quand cela commence, on ne s'arrête plus.

M. le Maire : Ah, non, non, c'est odieux...

M. Etcheto : En même temps, on nous a élus pour en faire.

M. le Maire : Revenons à Bayonne, allez . Les lézard bougent, qu'ils bougent longtemps !

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 27 - Médiathèque – Contrat de travail dans le cadre de la mise en place d'un rendez-vous « Café philo » trimestriel**

Mme Demont : Dans le cadre de la reconduction régulière de ces « Café philo », il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer un contrat de travail avec M. Puyou, professeur de philosophie et animateur de ces rendez-vous.

Adopté à l'unanimité.

## ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

### **O/J N° 28 - Muséum d'histoire naturelle – Convention de dépôt de collections du musée des Beaux-Arts d'Agen**

Mme Gibaud-Gentili : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de dépôt détaillée en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 29 - Plaine d'Ansot – Concours d'expression artistique « Les quatre saisons d'Ansot » - Avenant au règlement**

Mme Gibaud-Gentili : Afin de prendre en compte les évolutions nécessaires de ce concours telles que détaillées en note de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant.

M. le Maire : C'est une affaire qui marche la plaine d'Ansot : beaucoup de monde, d'expositions, d'animations. Quand est-ce qu'on pourra exposer les résultats de ce concours ?

Mme Gibaud-Gentili : Pendant la grande exposition d'été.

M. le Maire : On prend rendez-vous.

Adopté à l'unanimité.

## EDUCATION ET VIE SOCIALE

### **O/J N° 30 - Jeunesse – Convention de partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine pour l'opération « Sac Ados »**

M. Jaussaud : Le dispositif « Sac Ados Aquitaine » s'adresse aux jeunes Aquitains, en situation économique et sociale fragile, souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France et qui ne pourraient pas le faire sans un accompagnement méthodologique et/ou financier. La Ville de Bayonne ayant été retenue par le Conseil régional pour la mise en œuvre de ce programme en 2011, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 31 - Jeunesse et emploi – Convention de financement du dispositif Beti Lan géré par la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque**

M. Jaussaud : Afin de soutenir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, la Ville de Bayonne s'est engagée aux côtés de la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque pour la mise en œuvre de Beti Lan, dispositif de mise en emploi durable. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention-cadre définissant les modalités du partenariat pour les années 2011 à 2013 et de fixer la participation financière de la Ville dans les conditions détaillées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

## ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

### **O/J N° 32 - Toponymie – Dénominations de voies**

Mme Demont : Il est demandé au conseil municipal d'approuver, sur propositions de la commission extra-municipale « patrimoine et toponymie », les dénominations détaillées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 33 - Tarification d'enlèvement de dépôts sauvages de déchets sur la voie publique**

Mme Chevrel : Une réflexion générale sur la gestion des incivilités liées aux dépôts sauvages de déchets a été engagée par la Communauté d'agglomération et les Villes membres. Elle a abouti au souhait d'uniformiser les conditions de poursuite des contrevenants, via la mise en place d'une méthode commune et d'un tarif commun s'élevant à 70 € par enlèvement de dépôt sauvage. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le tarif proposé ainsi que la mise en œuvre du dispositif détaillé en note de synthèse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

M. le Maire : C'est une délibération commune entre les villes de l'agglomération puisque c'est de la compétence de la Communauté d'agglomération. Chaque ville délibère après un accord passé avec la Communauté. Nous rencontrons ces problèmes dans les 5 villes, notamment dans les 3 de l'agglomération et il faut prendre des mesures coercitives pour faire en sorte qu'on n'ait plus ce triste spectacle, comme on le constate malheureusement trop souvent, dans nos centres-villes.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 34 - Opération îlot Belfort – Relogement temporaire de la Poste et la mutuelle Ociane – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public**

Mme Castel : Dans le cadre des travaux de construction de l'îlot Belfort, les bureaux de La Poste et la mutuelle Ociane doivent être déplacés temporairement, à proximité du site, sur le domaine public. S'agissant d'une délocalisation de services effectuée à la demande de la Ville, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'exonération de la redevance d'occupation pour toute la durée d'installation sur les sites visés.

M. le Maire : Il y aura trois grandes démolitions, dans le dernier trimestre, à Saint-Esprit : l'immeuble social, où on va construire le parking Belfort, avec des logements ; l'hôtel Paris-Madrid ; le 27 rue Maubec, premier immeuble en montant à gauche. On va donc faire un petit peu de place autour de la gare pour réorganiser, provisoirement en attendant le pôle multimodal futur, l'abord de la gare et des sorties voyageurs puisque vous savez que c'est aujourd'hui extrêmement difficile à gérer. Ces démolitions vont nous permettre d'avoir un aménagement, minimaliste certes, mais qui va améliorer, je pense, le fonctionnement de la gare.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 35 - Redevance d'occupation du domaine public fluvial – Complément de tarification pour ouvrages d'amarrage particuliers**

Mme Bisauta : La Ville a du procéder à des travaux d'implantation d'ouvrages d'amarrage face au quai Pedros, afin de garantir la tenue à quai d'embarcations particulières, comme la péniche restaurant Talaia, eu égard à leur tirant d'eau ou à leur prise au vent. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver la création d'un tarif spécifique d'occupation du domaine public fluvial, tel que détaillé en note de synthèse, et venant compléter les redevances déjà en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

### **FETES TRADITIONNELLES**

### **O/J N° 36 - Fourniture et mise en place de gobelets réutilisables pour les éditions 2011 à 2013 – Attribution du marché**

Mme Bisauta : Dans un double objectif d'inscrire les fêtes de Bayonne dans le cadre des actions de son Agenda 21 contribuant au développement durable d'une part, et d'améliorer la sécurité et le confort des acteurs d'autre part, la Ville a lancé une procédure de mise en concurrence relative à la fourniture et la gestion technique et financière de gobelets réutilisables pour l'édition 2011, reconductible en 2012 et 2013. Au terme du dialogue compétitif mis en œuvre, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société Ecocup Distribution, les éléments principaux de sa proposition étant détaillés en note de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant.

Mme Thicoipé s'abstient.  
Adopté à la majorité.

### **TEMPORADA**

### **O/J N° 37 - Signature des marchés de fournitures de taureaux pour les spectacles 2011**

M. Soroste : La commission d'appel d'offres, réunie les 3 février et 17 mars 2011, a attribué les marchés de fournitures de taureaux pour les huit spectacles de la temporada 2011. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés détaillés en note de synthèse, le montant global de ceux-ci s'élevant à 387 000 € HT.

M. Soudre : Pour ma part, je m'abstiendrai. Je serai dans le droit fil de la délibération du Parlement catalan, qui a eu lieu en juillet de l'an dernier, dans lequel les délibérants avaient eu une liberté de conscience. Au vu de la jurisprudence catalane, je m'abstiens.

M. le Maire : Même sans faire référence aux catalans, vous êtes libre de ne pas participer, de voter contre ou de vous abstenir. C'est le choix de chacun.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.  
M. Soudre s'abstient.  
Adopté à la majorité.



## FONCIER

### **O/J N° 38 - Projet de création d'un pôle de tri et de valorisation des déchets ménagers – Cession de l'allée de Batz au syndicat mixte Bil Ta Garbi**

Mme Gibaud-Gentili : Consécutivement aux procédures visées en note de synthèse et dans les conditions énoncées, il convient de céder l'emprise de l'allée de Batz au syndicat mixte Bil Ta Garbi, celui-ci ayant un droit de priorité en tant que seul propriétaire riverain de ladite voie. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de la transaction et à l'inscription d'une servitude au profit de la Ville de Bayonne pour permettre l'entretien d'une canalisation d'eau potable située en sous-sol de la parcelle concernée.

Mme Pibouleau-Blain : Je trouve la délibération logique, évidemment, dans votre enchaînement du projet Canopia, je ne discute pas du tout de cela. Cependant, à l'occasion, je souhaite juste faire un simple rappel : il me semble qu'elle est à nouveau prématurée au regard de la démocratie. En effet, nous sommes actuellement dans une étape d'attente des résultats du commissaire-enquêteur concernant l'utilité publique de l'usine, délibération traitée en février avec les oppositions populaires citoyennes que vous connaissez, ainsi que les trois groupes d'opposition ici présents. Un important mémoire des associations a été remis au commissaire à l'occasion de l'enquête, dont il eut mieux valu débattre ici plutôt que cette délibération à marche forcée.

Donc, il serait respectueux de la démocratie d'attendre que la décision d'avis du commissaire-enquêteur, transmise au préfet, nous revienne car toutes les remarques sont à examiner avant de poursuivre plus avant votre projet contesté, tant il est vrai, comme nous l'a dit Mme Gentili, que le type d'aménagement dépend du lieu retenu. C'était une phrase très intéressante qui dit que le débat n'est pas terminé.

Je rappelle que, par ailleurs, un recours citoyen associatif a été exercé, qui porte sur l'emplacement également, et que le tribunal ne l'a pas encore examiné.

J'exercerai donc un refus de vote sur une délibération qui n'a pas ici sa place si l'on respecte les processus démocratiques d'aller et retour, dans l'examen objectif de toutes les contributions. Nous n'avons pas débattu dans ce conseil des contributions citoyennes.

M. le Maire : Madame, une précision, on vient de recevoir l'avis favorable du commissaire-enquêteur, sans réserves.

Ensuite, je ne sais pas ce que vous avez dit à la fin... Je ne sais plus, écoutez, pertes et profits. Cela ne change rien finalement. Ah, c'est cela : le recours n'est pas suspensif, Madame.

Mme Pibouleau-Blain : Je suis d'accord là-dessus mais c'est une question de principe. Il y a des dossiers qui ont été remis. Lorsque nous avons voté l'autre fois, l'enquête venait de se terminer le même soir. Donc nous n'avons pas pu prendre connaissance, c'est bien normal, je ne vous en fais pas reproche, en conseil municipal, des dossiers qui avaient été remis par les associations et par les citoyens.

En revanche, j'aurais apprécié, et d'autres sans doute ici, qu'on puisse connaître quand même les remarques qui ont été faites : il peut y avoir des choses très importantes qui puissent être portées à notre connaissance. La réponse du commissaire-enquêteur vient

de vous parvenir, donc elle n'était pas forcément publique pour le moment. Et qu'un recours soit suspensif ou pas, c'est la philosophie de la chose dont je traite.

Je dis simplement qu'on aurait pu quand même débattre, avant, des remarques citoyennes.

M. le Maire : Ecoutez, on a reçu maintenant même, l'accord sans réserves du commissaire-enquêteur sur l'exploitation de l'usine ; le recours n'est pas suspensif. Que vous soyez contre, je respecte votre décision. La question est qu'il y a un projet, qu'il y a urgence et que le 31 décembre 2013, on ne passera pas ramasser vos poubelles, et il n'y a pas de plan B. Donc, on avance et on prend nos responsabilités. Il est évident que votre situation est plus agréable que la mienne mais j'assume mes responsabilités en termes d'intérêt général et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les choses se passent bien.

M. Barrère : Nous voterons à nouveau contre cette résolution, liée à la mise en place du centre de traitement des déchets de Batz.

Au cours de la campagne électorale des cantonales, nous avons pu mesurer la forte opposition de la population à ce projet et pour tout dire, sa totale incompréhension de votre décision concernant le lieu d'implantation. Vous dites être incompetent au point de vue technique, comme, disiez-vous au cours du dernier conseil municipal, « un passager qui monte dans l'avion sans savoir le piloter ». Sauf, Monsieur le Maire, qu'en l'espèce, c'est vous le pilote, que vous savez que certaines installations ont connu des soucis et que vous nous embarquez dans une aventure improbable pour une génération entière.

M. le Maire : Le pilote, c'est M. Iriart, président de Bil Ta Garbi, à la tête d'un syndicat de 201 communes, qui ont fait le choix du process à l'unanimité. Je ne vais pas revenir sur ce détail. J'ai un bilan positif pour le nouveau pôle environnemental de Cavigny, si cela vous intéresse, mais je ne sais pas si vous avez envie de le lire à partir du moment où il ne va pas dans le sens de votre réquisitoire.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé votent contre.

MM. Ugalde, Barrère votent contre.

Adopté à la majorité.

### **O/J N° 39 - Acquisition à Madame Picau de parcelles sises chemin de Madame**

M. Arandia : Afin de réaliser les aménagements prévus sur le chemin de Madame au titre d'une PVR, un accord a été trouvé avec Mme Picau pour lui acquérir deux parties de parcelles dans les conditions énoncées en note de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de ces transactions avec Madame Georgette Picau ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 40 - Acquisition à l'indivision Labat-Montauzer et à la SCI Hiriburu de parcelles sises chemin de Campagne**

Mme Lauqué : Afin de réaliser les travaux permettant d'assurer la continuité de circulation des véhicules concernés par le projet immobilier du Prissé, il est nécessaire d'acquérir deux parcelles de terrains. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation des transactions avec l'indivision Labat-Montauzer et la SCI Hiriburu ou toute personne physique ou morale qui se substitueraient à elles, dans les conditions énoncées en note de synthèse.

M. le Maire : Puisqu'on est dans cette zone, la nouvelle clinique, le groupe Capio, vient me remettre en mains propres le permis de construire dans une dizaine de jours, pour une ouverture prévue à l'été 2014.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 41 - Local commercial sis au Polo Beyris, 28, avenue de l'Ursuya – Remboursement de dépenses**

Mme Castel : Les propriétaires du fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie visé, ont effectué des travaux de mise en conformité des locaux, pour un montant d'environ 11 000 €. Ces travaux incombant de par leur nature au bailleur, c'est-à-dire à la Ville, il est demandé au conseil municipal d'autoriser leur remboursement à M. et Mme Lemaire.

Adopté à l'unanimité.

**PATRIMOINE IMMOBILIER**

**O/J N° 42 - Nettoyage des locaux municipaux années 2011 à 2014 – Convention de groupement de commandes avec le CCAS – Lancement de la consultation des entreprises**

M. Pommiez : Afin d'assurer le nettoyage des locaux appartenant à la Ville et au CCAS à compter respectivement du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier 2012, il est nécessaire de lancer une procédure de consultation d'entreprises, l'objectif étant de couvrir les besoins jusqu'au 31 décembre 2014.

Il est donc demandé au conseil municipal, tout d'abord d'approuver la constitution du groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, ensuite d'approuver le dossier de consultation des entreprises et enfin, d'autoriser M. le Maire à engager les démarches lui permettant de mettre en œuvre les procédures visées en note de synthèse et de signer les marchés avec les entreprises retenues.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Adopté à la majorité.

**RENOVATION URBAINE**

M. Gouffrant : Dans le cadre de la rénovation des pieds d'immeubles de la résidence Breuer et afin de rendre ses locaux plus accueillants, la Maison de la Ville bénéficiera tout d'abord de travaux extérieurs (à la charge de l'OPH), puis d'une transformation de sa

conception intérieure (à la charge de la Ville). Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondant à la seconde phase.

M. le Maire : C'est dans le cadre de la rénovation des sept pieds d'immeubles de l'avenue de Jouandin puisque tous les rez-de-chaussée vont être complètement requalifiés (certains ne seront d'ailleurs pas réoccupés), avec des transparences entre le nord et le sud ; ce sera après la rénovation de tous les espaces publics, nord et sud.

Tout à l'heure, c'est passé complètement inaperçu, comme un détail, mais cette année, sur la requalification des espaces publics de Jouandin, la Ville de Bayonne investit 3,5 M€. A la fin de l'opération ANRU, on aura dépensé 100 M€ pour la rénovation de tous les appartements, pieds d'immeubles, ascenseurs, espaces publics, la mise en place de la salle Albizia, de l'aqualudique....

Bref, je crois qu'à la fin de cette opération ANRU, on ne pourra pas dire qu'on n'aura pas retravaillé sur la requalification de ce quartier pour essayer, à travers des travaux d'accès et de desserte par les transports en commun, de le raccrocher davantage à la ville qu'il ne l'est aujourd'hui. Ce sont des choses dont on ne parle pas mais comme je sais le travail que cela demande et l'énergie qu'il a fallu pour aller chercher les financements, excusez-moi d'avoir, tout d'un coup, l'immodestie d'en parler, mais cette affaire n'est pas qu'une petite opération : il y a plus de 8 000 personnes qui vivent là, c'est-à-dire qu'il vit là autant de monde qu'à Bidart ou à Boucau.

M. Soudre : Je vous rappelle que dans mon intervention de tout à l'heure, quand je parlais du PNRQAD, j'ai expliqué justement que c'était à l'instar de notre position constante sur l'ANRU que nous avons associé nos votes avec les vôtres. Donc, je pense que sur cette logique, que ce soit l'ANRU ou le PNRQAD, qui quelque part est l'ANRU du centre-ville, pour faire simple, vous savez que vous nous trouvez à vos côtés.

M. le Maire : Je vous remercie. Bien entendu, il peut y avoir des différences d'approche, je le comprends très bien, mais je pense qu'il y a effectivement un certain nombre de sujets où, on est des Bayonnais, le consensus est de mise. Ceci fait partie de cela.

Adopté à l'unanimité.

## REGIE DES EAUX

### **O/J N° 44 - Travaux de forage sous l'autoroute A63 - Convention de travaux et de servitude avec la société ASF**

Mme Gibaud-Gentili : Afin de permettre à la Régie des eaux de réaliser, sous l'emprise de l'A63, les travaux de renforcement de la distribution de l'eau nécessaire notamment au développement de l'éco-quartier du Séqué, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer avec la société ASF.

Adopté à l'unanimité.

## RESSOURCES HUMAINES

### **O/J N° 45 - Modification du tableau des effectifs**

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs tel que présenté en note de synthèse (3 créations et 43 transformations de postes).

Ce rapport correspond à la CAP qui a eu lieu il y a très récemment et qui représente l'avancement des agents pour un montant d'un peu plus de 120 000 €.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 46 - Contrat de travail du Directeur du stationnement**

M. le Maire : Bien qu'ayant fait valoir ses droits à la retraite à la date du 31 mars 2011, M. Jean -Paul Vanhems, directeur du stationnement, accepte de continuer à assurer ses fonctions jusqu'au 25 avril 2012 afin de préparer la transition et de mettre en place, avant son départ effectif, une nouvelle organisation. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec l'intéressé le contrat de travail correspondant, dans les conditions visées en note de synthèse et notamment sur la base d'un temps de travail de 28 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 47 - Direction des Systèmes d'Information – Attribution d'une gratification de stage à Monsieur Johan Ponge (rapporteur : Mme Durruty).**

Mme Durruty : La Direction des systèmes d'information va accueillir, pendant 12 semaines, ce stagiaire chargé notamment, dans le cadre du schéma directeur, de travailler sur la rationalisation des ressources techniques et la fiabilisation de l'accès aux informations. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder à M. Ponge une gratification d'un montant brut mensuel conforme aux textes en vigueur, soit 417,09 € à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

### **O/J N° 48 - Régie des Eaux – Attribution d'une gratification de stage à Mademoiselle Estelle Maisonnave**

Mme Gibaud-Gentili : La Régie des eaux va accueillir, pendant 10 semaines, cette stagiaire chargée notamment d'étudier les impacts de l'agriculture sur la ressource en eau et sa protection. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder à Melle Maisonnave une gratification d'un montant brut mensuel conforme aux textes en vigueur, soit 417,09 € à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

## COOPERATION INTERCOMMUNALE ET S.E.M.L

### **O/J N° 49 - Rapport du représentant de la Ville au conseil d'administration de la S.E.M. SO.CO.MIX pour l'exercice 2009/2010**

M. le Maire : En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport présenté en note de synthèse, soumis par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la S.E.M. SO.CO.MIX.

M. le Maire : Ils ont eu deux années difficiles mais cela a l'air de repartir un peu mieux.

Adopté à l'unanimité.

## COOPERATION EUROPEENNE

### **O/J N° 50 - Coopération décentralisée avec la Ville de Veliko Tarnovo (Bulgarie) – Participation à un workshop sur le tourisme**

Mme Chabaud-Nadin : Dans le cadre des échanges organisés au titre de la coopération décentralisée, il est demandé au conseil municipal de valider la participation de la Ville de Bayonne à un « workshop » sur le tourisme organisé en avril prochain à Veliko Tarnovo (Bulgarie) et en conséquence, d'approuver la prise en charge des frais décrits en note de synthèse.

Mme Capdevielle : Pourquoi on appelle cela « workshop » ? Vous ne pouvez pas l'appeler autrement ?

M. le Maire : Oui, c'est un anglicisme que j'ai remarqué.

Mme Capdevielle : Cela m'agace.

M. le Maire : C'est comme le PowerPoint par rapport au diaporama.

Mme Chabaud-Nadin : Ce sont eux qui l'appellent ainsi.

M. le Maire : Tâchez de trouver autre chose.

Adopté à l'unanimité.



M. le Maire : La séance publique du prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 mai 2011 à 17 h 30, la réunion préparatoire, le mardi 17 mai 2011 à 18 heures.

Je vous donne également les dates du conseil municipal du mois de juillet : la séance publique, le jeudi 21 juillet 2011 à 17 h 30 et la réunion préparatoire, le mardi 12 juillet 2011 à 18 heures.

Je vous rappelle le conseil municipal privé « Ikea » de demain à 17 heures, ici même. C'est Ikea qui se déplace avec son armada pour vous présenter son projet : je pense que cela vous intéressera.



***La séance est levée à 20h55.***

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 31 mars 2011.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-**